



# Commune du Monêtier-les-Bains

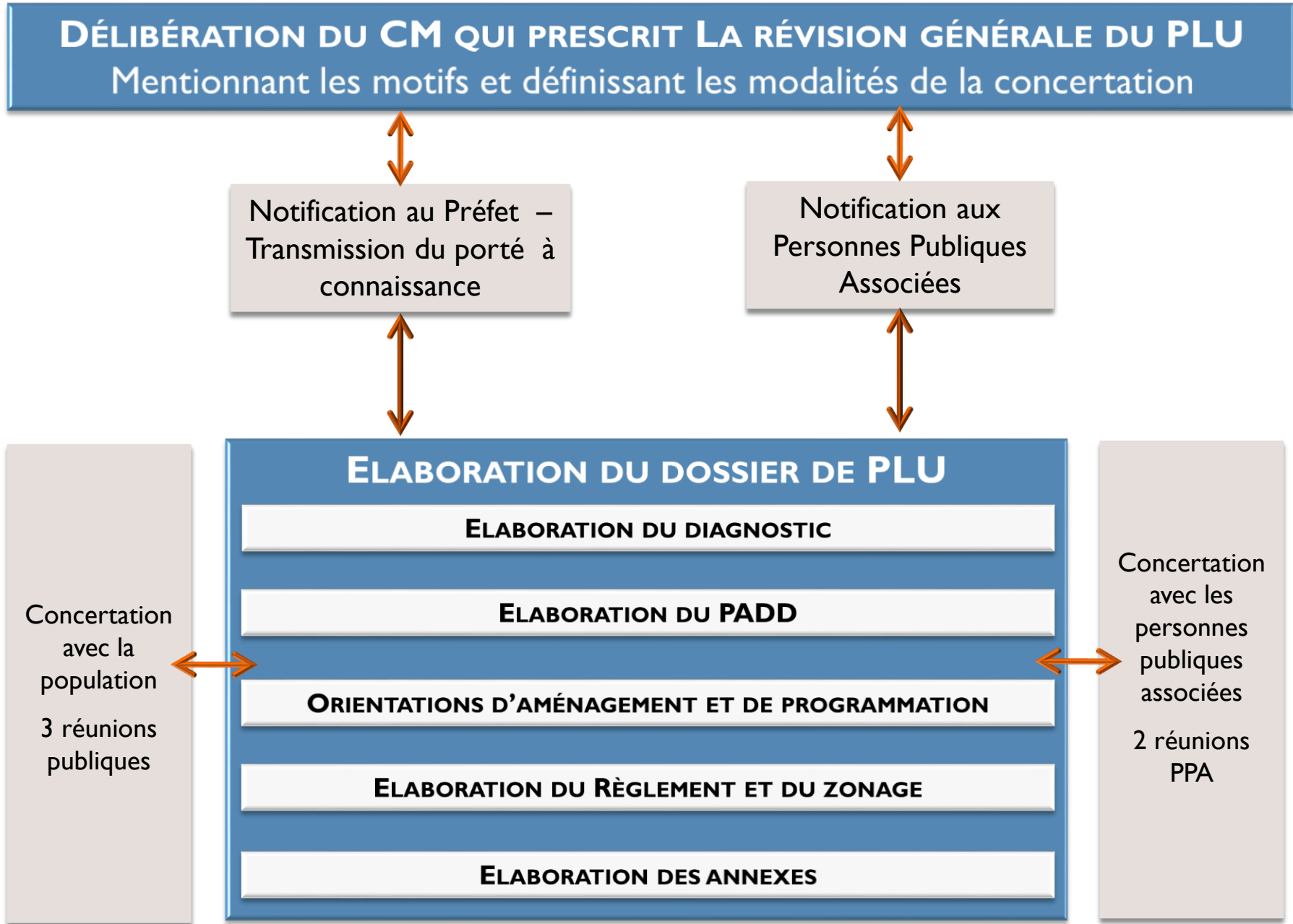
Elaboration du PLU - Restitution du diagnostic

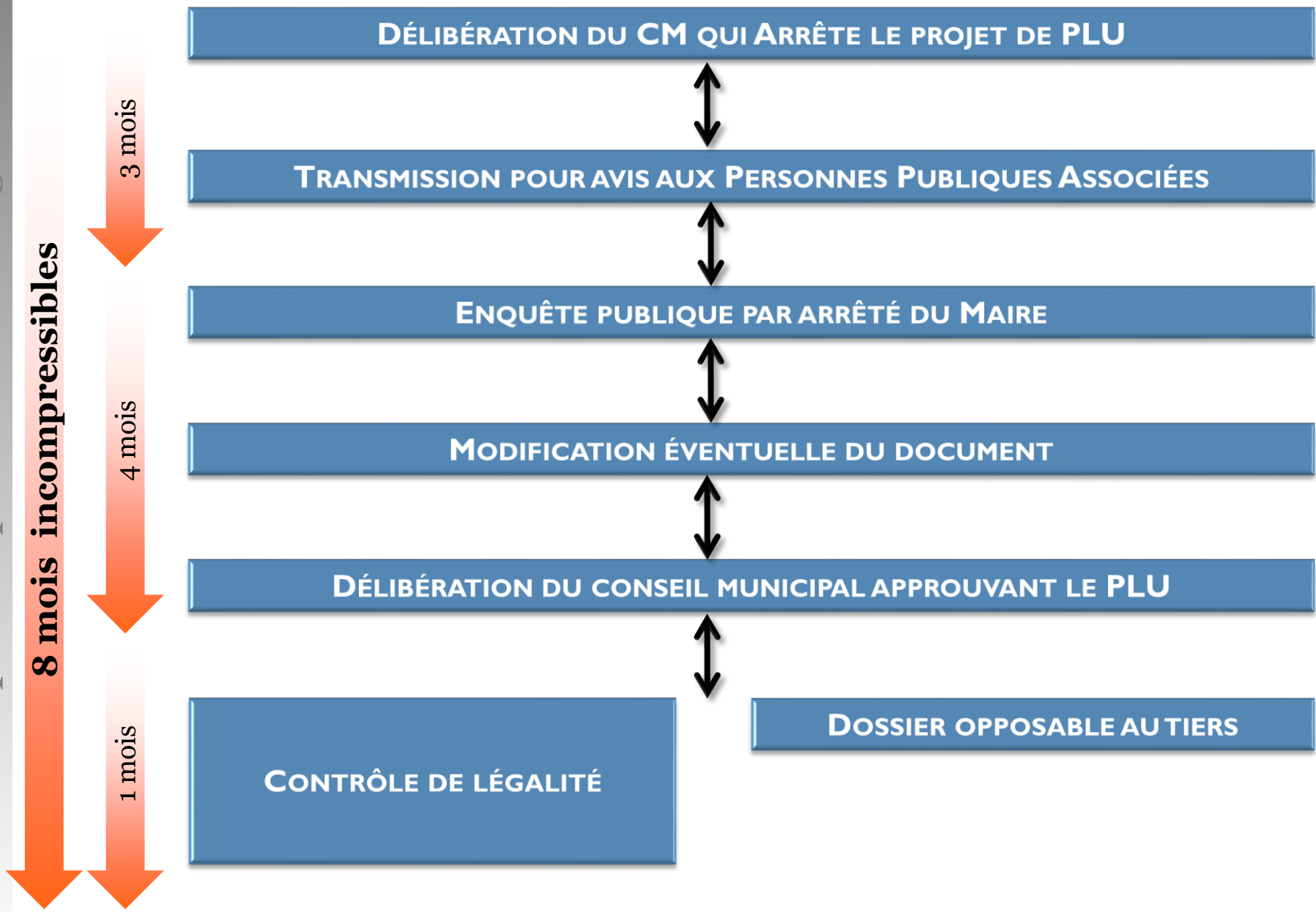
18 mai 2017

ALPICITE  
MONTECO  
FONSECA

# Partie I : La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

---





## Partie II : Contexte réglementaire, géographique et administratif

---

# La hiérarchie des normes applicable au PLU

## LES LOIS CADRES AU NIVEAU NATIONAL

**1985**

**Loi Montagne**

Préserver les espaces naturels et agricoles  
et l'identité des communes de montagne



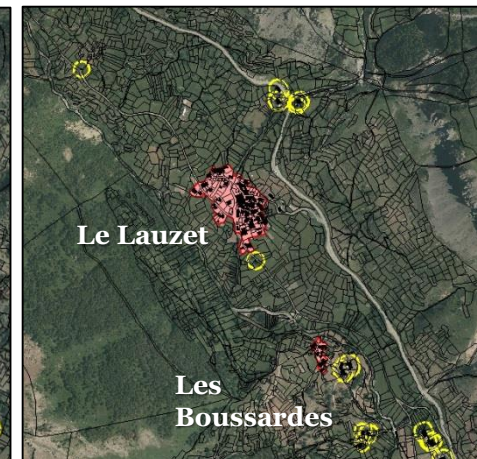
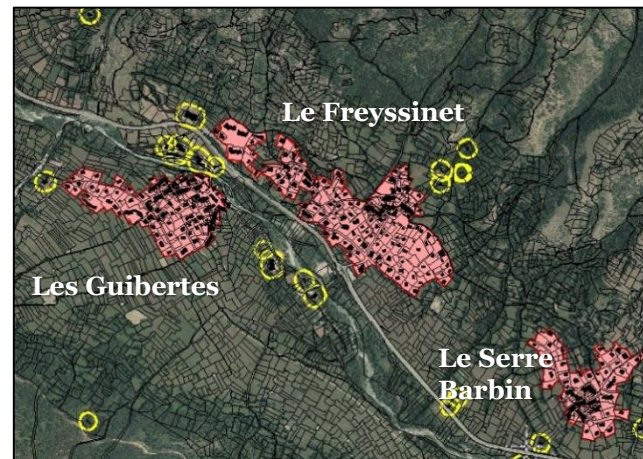
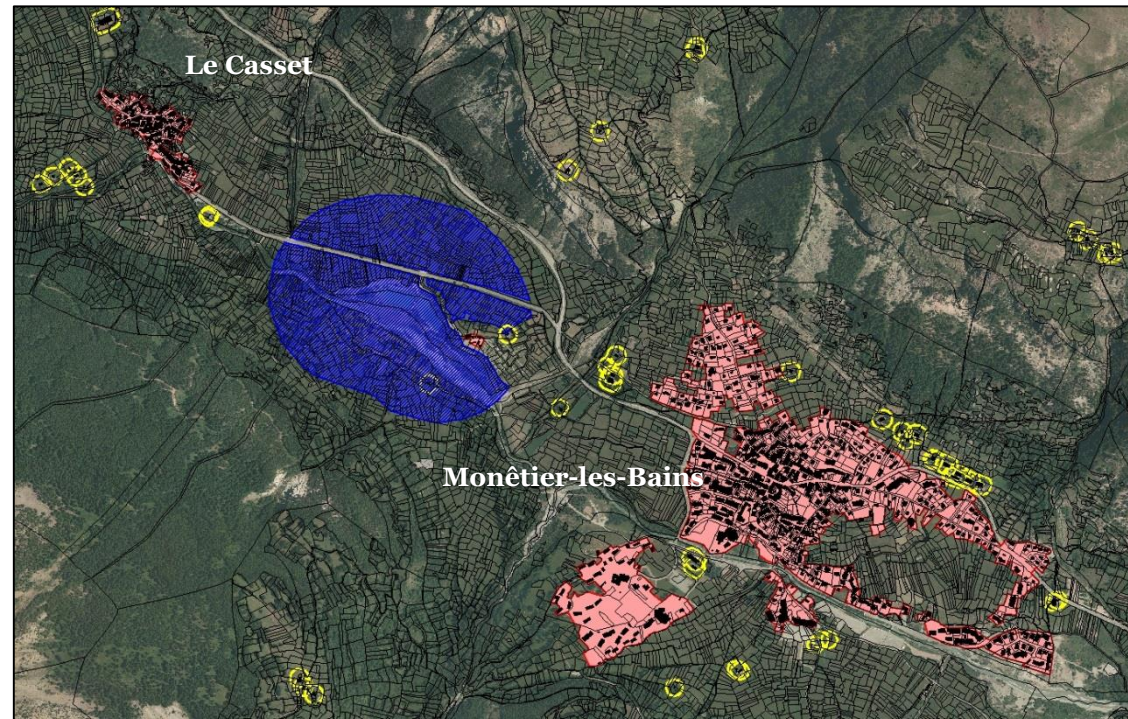
## LA LOI MONTAGNE

La Loi Montagne n°85-30 du 9 janvier 1985 reconnaît la spécificité des zones de montagne et des difficultés des conditions de vies,

### Méthodologie :

- Définition des **hameaux et groupes d'habitations** (groupe de 5 constructions à dominante d'habitation distantes de moins de 50 mètres les unes des autres) ;
- Définition des **bâtiments isolés** ;
- Les parties naturelles des **rives de plans d'eau naturels ou artificiels** d'une superficie inférieure à 1000 ha sont protégées sur une distance de 300 mètres à compter de la rive ;

L'analyse selon cette interprétation de la Loi permet d'identifier **9 hameaux ou groupes d'habitations** : Le lauzet, Les Boussardes, Le Casset, Monétier-les-Bains, Le secteur du CCAS, le front de Neige, Les Guibertes, Le Freyssinet et Le Serre Barbin.



#### Application de la loi montagne

- Groupement d'habitation
- Lac de montagne
- Maison isolée

# La hiérarchie des normes applicable au PLU

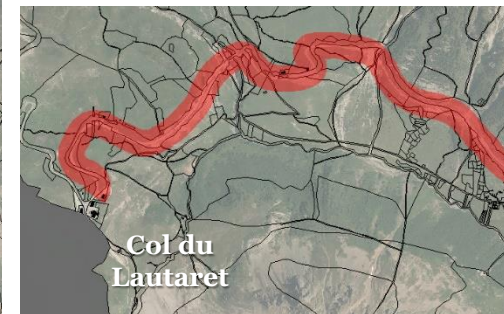
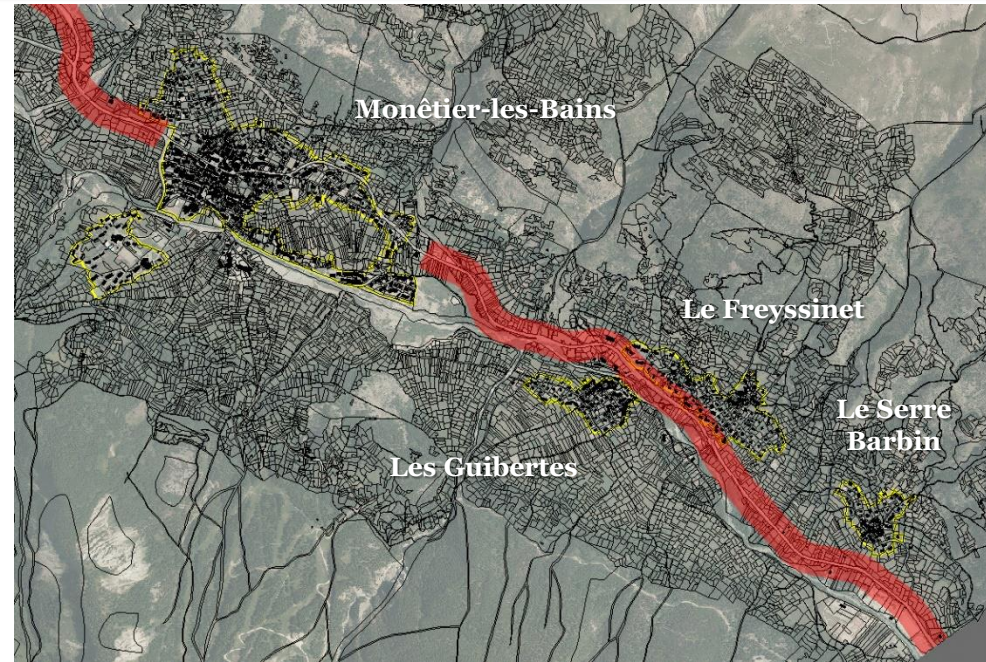
## LES LOIS CADRES AU NIVEAU NATIONAL

- 
- |             |  |   |
|-------------|--|---|
| <b>1985</b> | <b>Loi Montagne</b>                    | Préserver les espaces naturels et agricoles et l'identité des communes de montagne  |
| <b>1995</b> | <b>Loi Barnier – Amendement Dupont</b> | Les communes qui souhaitent développer l'urbanisation dans leurs entrées de ville devront mener au préalable une réflexion sur la qualité urbaine, paysagère et architecturale de l'aménagement dans leurs documents d'urbanisme. |



## LOI BARNIER – AMENDEMENT DUPONT

- La loi Barnier est une loi relative au renforcement de la protection de l'environnement et l'amendement Dupont est une mesure qui vise à mieux maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes ;
- « *En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19* ».
- La RD 1091 traverse le Monétier de l'Est au Nord Ouest en passant par le village et longeant tous les hameaux. Cette route est classée axe de grande circulation depuis l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2006. Elle est donc concernée par la loi Barnier (loi n° 95.101) du 2 février 1995 et par l'amendement Dupont (Articles L 111-6 et suivants du Code de l'Urbanisme).
- La bande de 75 m inconstructible est reportée sur la cartographie ci-contre (ne s'applique pas aux bâtiments agricoles, ou aux bâtiments techniques nécessaires) ;
- Une dérogation à cette règle peut être demandée.



# La hiérarchie des normes applicable au PLU

## LES LOIS CADRES AU NIVEAU NATIONAL

<b>1985</b>	<b>Loi Montagne</b>	Préserver les espaces naturels et agricoles et l'identité des communes de montagne
<b>1995</b>	<b>Loi Barnier – Amendement Dupont</b>	Les communes qui souhaitent développer l'urbanisation dans leurs entrées de ville devront mener au préalable une réflexion sur la qualité urbaine, paysagère et architecturale de l'aménagement dans leurs documents d'urbanisme.
<b>2000</b>	<b>Loi SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain</b>	POS → PLU Création des SCoT
<b>2010</b>	<b>Loi Engagement National pour l'environnement</b>	Limitation de la consommation d'espaces Protection des espaces naturels
<b>2010</b>	<b>Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche</b>	Protection des Terres agricoles Création de la CDCEA
<b>2014</b>	<b>Loi ALUR : Accès au Logement et à un Urbanisme rénové</b>	Suppression des POS en 2017 Inconstructibilité en zone agricole et naturelle Bilan de la consommation de l'espace
<b>2014</b>	<b>Loi Avenir pour l'agriculture et la Forêt</b>	« Assouplissement » de l'inconstructibilité en zone naturelle et agricole, création de la CDPENAF
<b>2015</b>	<b>Loi Macron</b>	Construction d'annexes dans les zones agricoles ou naturelles

# La hiérarchie des normes applicable au PLU

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE TERRITORIAL

<b>Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône méditerranée et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Drac Romanche</b>	Protection et valorisation de la ressource en eau
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</b>	Protection des espaces et connections à forts enjeux écologiques
<b>Schéma Régional Climat, Air, Energie</b>	Limitation des GES, maîtrise des dépenses énergétiques
<b>Plan Climat Energie territorial</b>	Limitation des GES, maîtrise des dépenses énergétiques
<b>Charte du Parc National des Ecrins</b>	Préservation et mise en valeur du patrimoine
<b>Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du briançonnais (<i>en cours</i>)</b>	Schéma d'aménagement à grande échelle
<b>Servitudes d'utilités publiques</b>	Sites classés et inscrits, MH, PPR, Périmètres de protection des captages

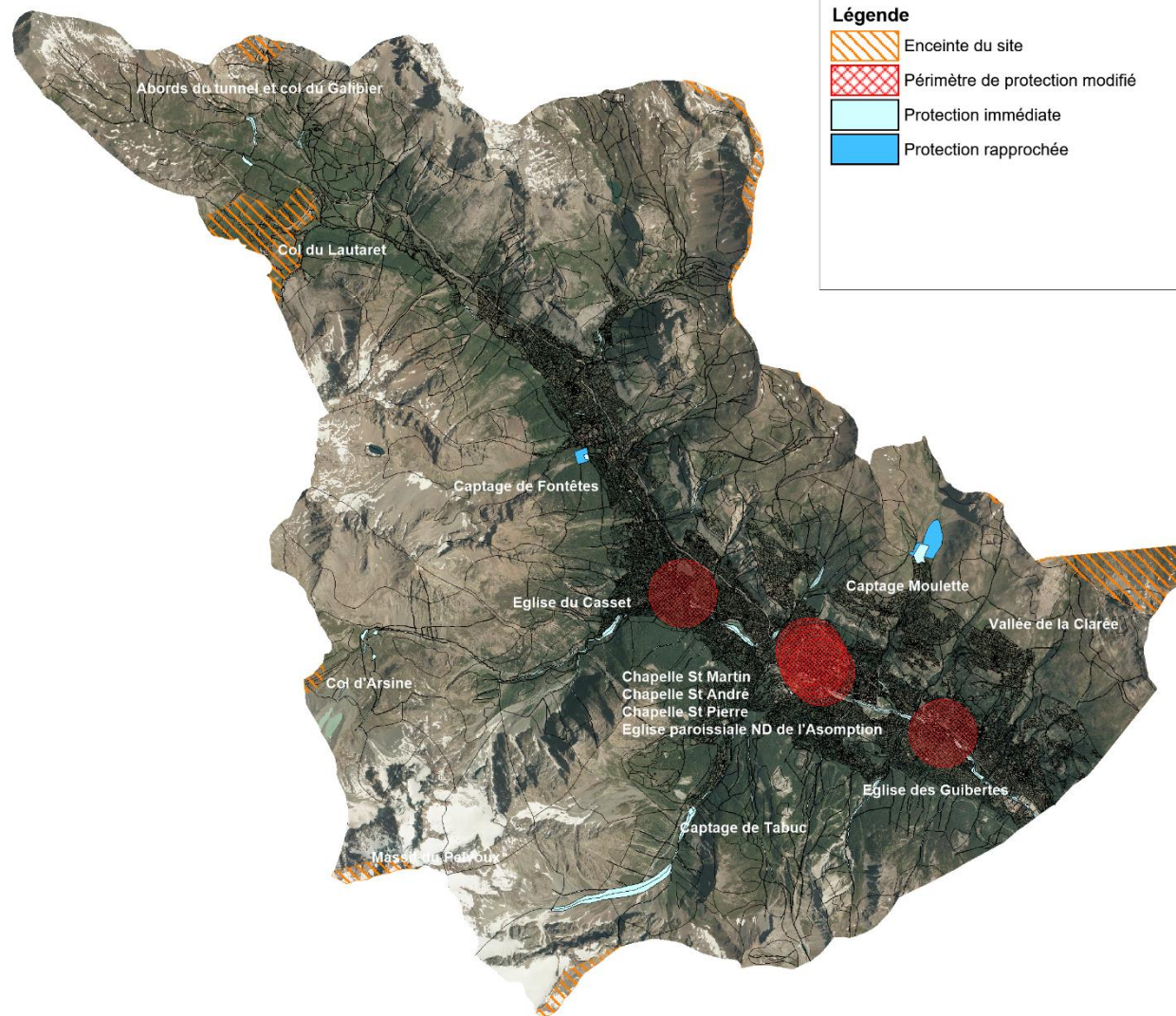
**Plan local d'urbanisme approuvé en 2004**

# SUP

- Les Servitudes d'Utilité Publique sur la commune sont nombreuses :
- Site classé : Vallée de la Clarée ; Massif du Pelvoux ; Eglise Paroissiale Notre Dame de l'Assomption (MH) ; Chapelle Saint-Martin (MH) ; Chapelle Saint-André (MH) ; Abords du tunnel et du col du Galibier ;
- Site Inscrit : Col du Lautaret ; Col d'Arsine ; Chapelle Saint-Pierre – Saint-Paul (MH) ; Eglise Saint-Claude (MH) ; Eglise Saint-Esprit (MH) ;
- Périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages de Moulette, Fontêtes et Tabuc ;
- Servitude relative au développement et à la protection des montagnes : **aucune donnée.**
- Servitudes I4 relatives aux réseaux de de transport d'électricité.

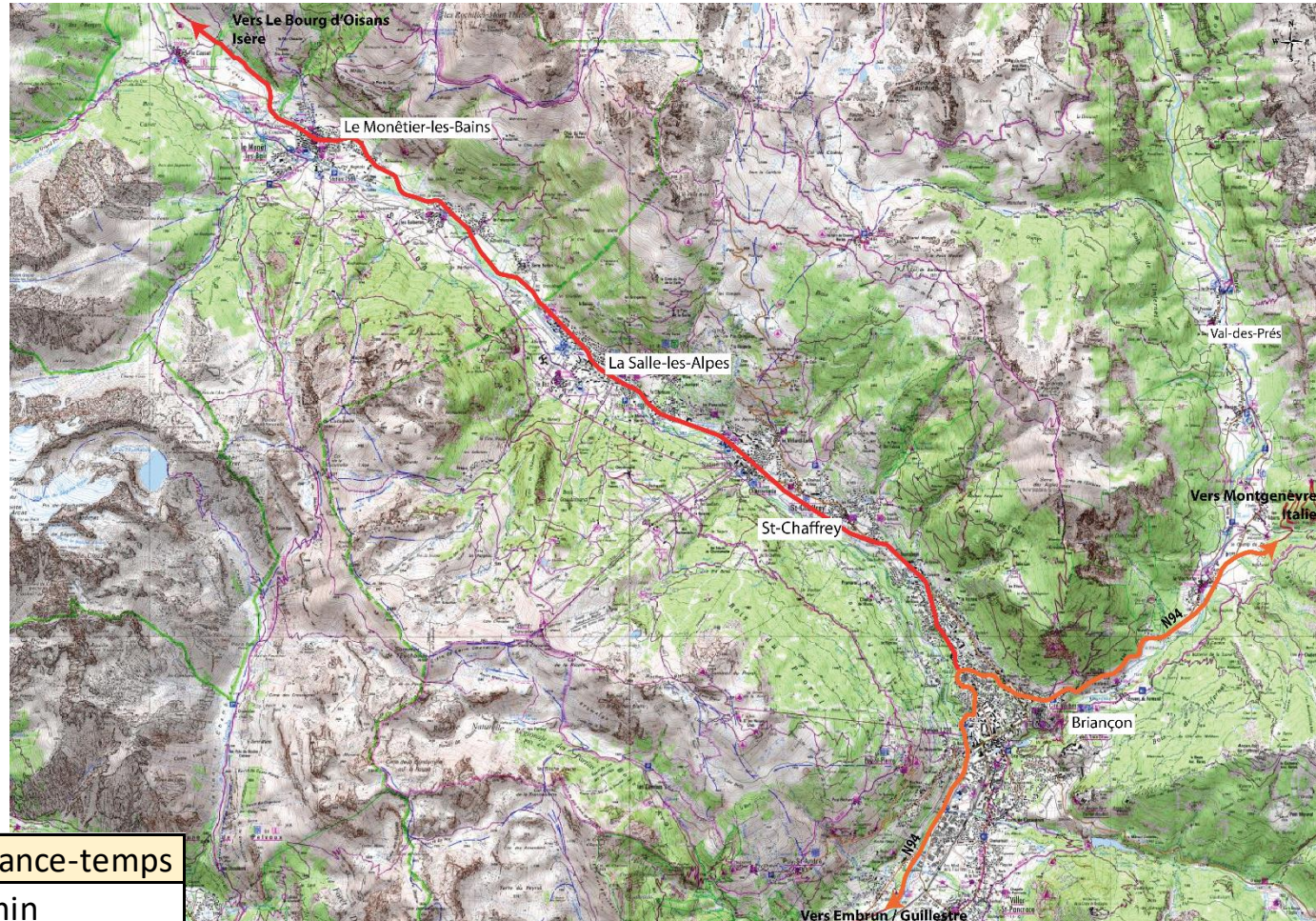
Commune de Monétier-les-Bains

## Servitudes d'Utilité Publique



## LE CONTEXTE TERRITORIAL

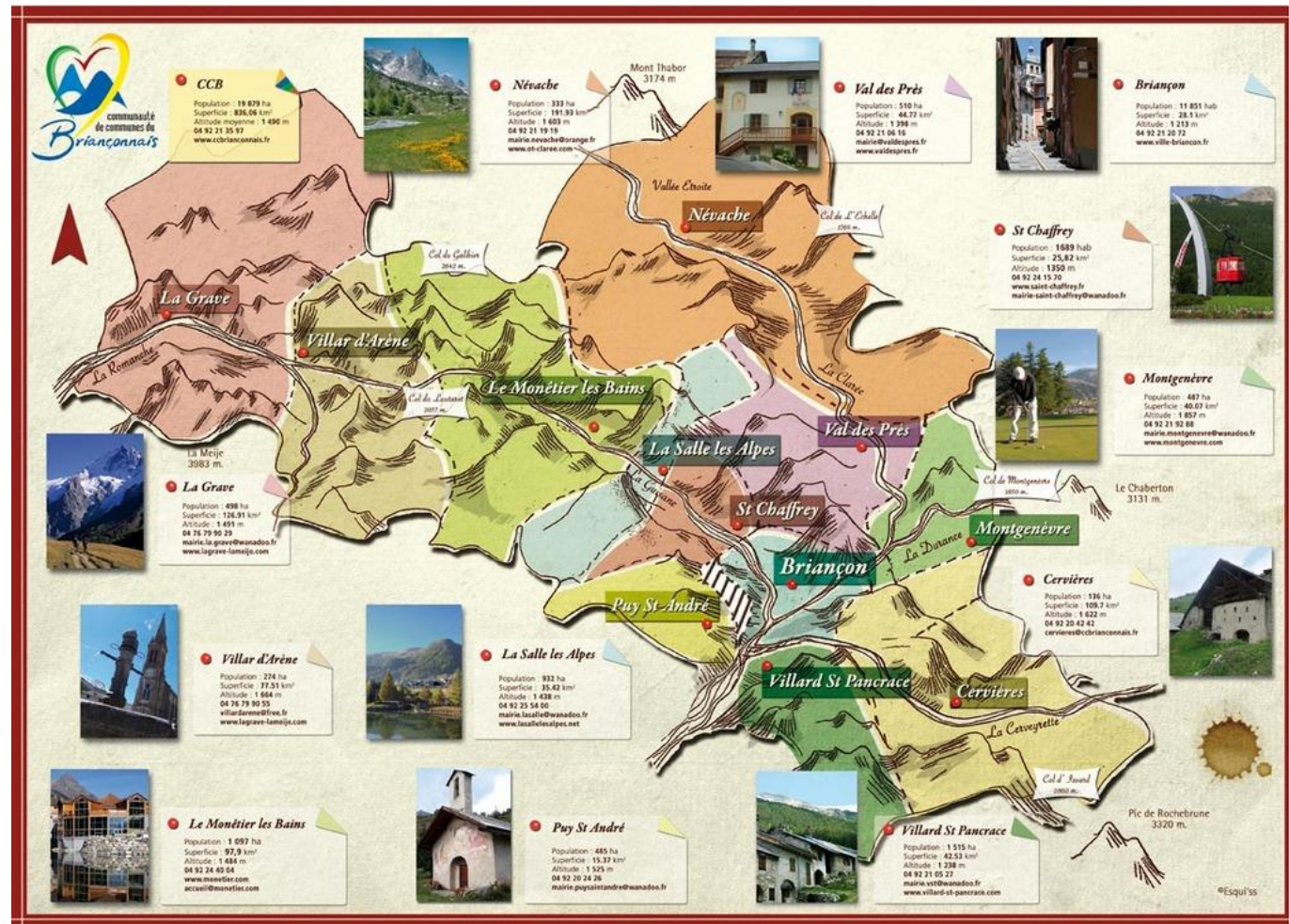
- Monétier-les-Bains est une commune du Briançonnais située au Nord du Département des Hautes-Alpes,
- D'une superficie de 97,9 km<sup>2</sup>, la commune compte 1003 habitants en 2013,
- L'accès routier principal de la commune est la route Départementale 1091, route du Col du Lautaret notamment,



Commune	Distance-temps
Briançon	20 min
Montgenèvre	35 min
Guillestre	55 min
Oulx	57 min
Embrun	1h05 min
Gap	1h50 min

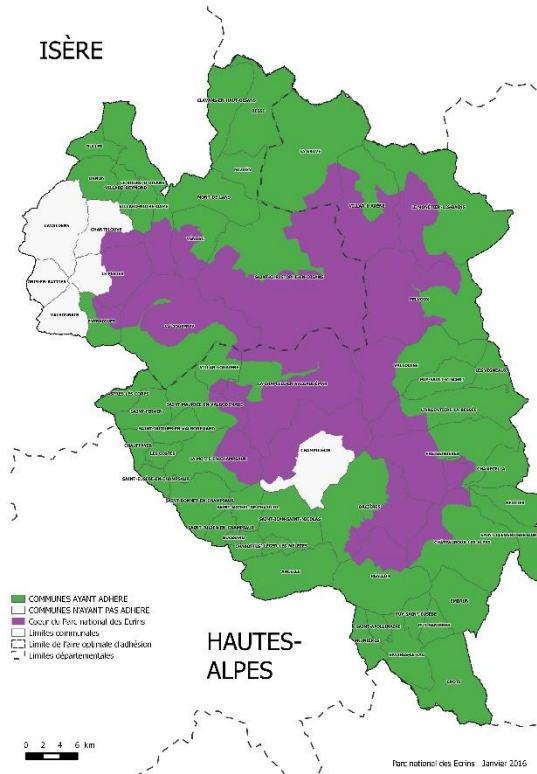
# LE CONTEXTE ADMINISTRATIF

- La commune fait partie de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) portant le SCOT du Briançonnais ;



## LE CONTEXTE ADMINISTRATIF

- Elle fait également partie du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Briançonnais qui regroupe les communautés de communes du Briançonnais, du Pays des Ecrins, du Guillemois et de l'Escarton du Queyras, soit 38 communes ;
- Et est adhérente aux Parc National des Ecrins, avec une partie de la commune située en cœur de Parc.



• Briançonnais • Ecrins • Guillemois • Queyras



# Partie III : Caractéristiques de la population

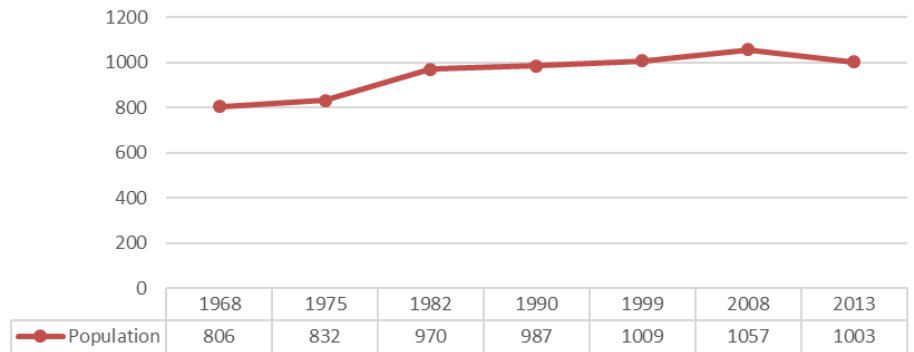
---



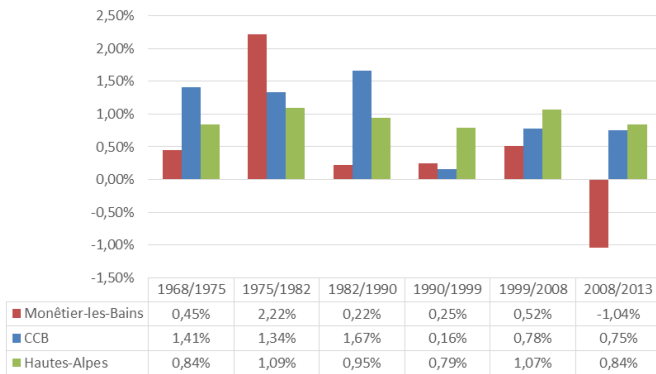
# LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

- Une population qui a été multipliée par 1,2 depuis 1968 (niveau historique le plus bas), pour atteindre 1003 habitants en 2013, ...
- ... mais qui reste presque 3 fois inférieure à la population maximum rencontrée en 1836 (2849 hab) ;
- Un pic de croissance important sur la période 1975/1982 (2,22% de variation annuelle de population) ;
- Une baisse importante de population sur la dernière période 2008-2013 (- 54 habitants) ;
- Une évolution de la population inférieure à celles du département et de la CCB depuis 1990.

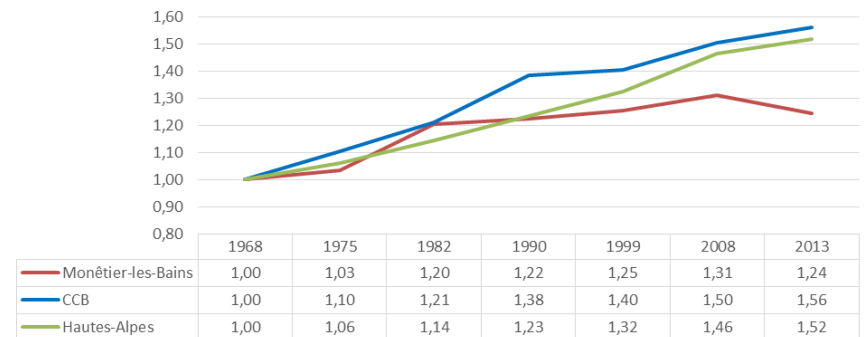
**Evolution de la population de 1968 à 2013 au Monétier-les-Bains**



**Comparaison de la variation annuelle de population sur différentes périodes entre le Monétier-les-Bains, la CCB et les Hautes-Alpes**



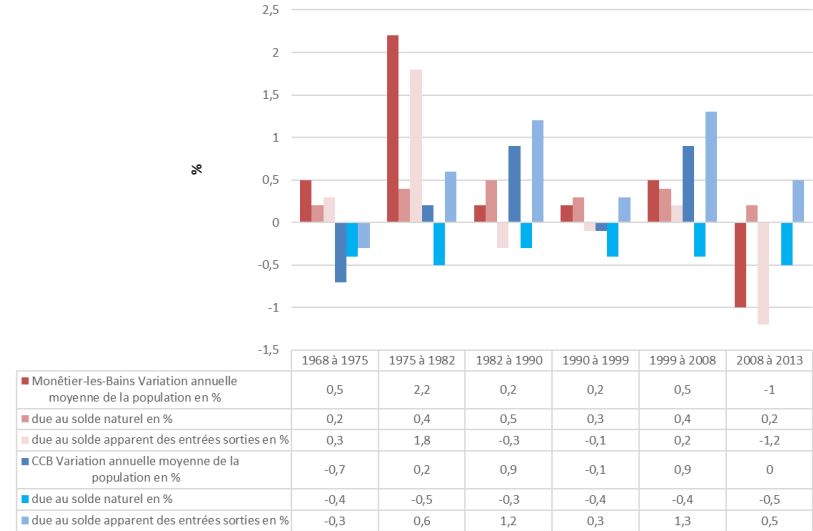
**Comparaison de l'évolution de la population de 1968 à 2013 en indice base 1**



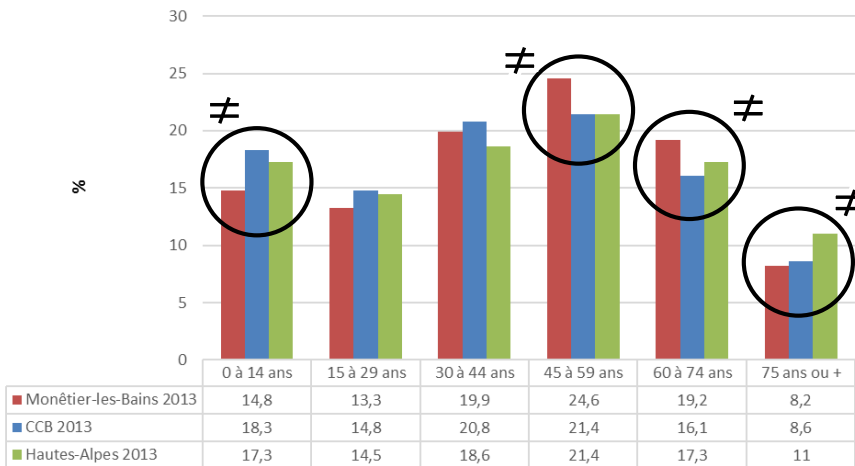
# MOUVEMENTS ET STRUCTURES DÉMOGRAPHIQUES

- Un pic de croissance entre 1975 et 1982 entrainé par un fort solde migratoire (1,8%) ;
- Un solde naturel exclusivement positif depuis 1968 sur la commune mais qui reste toujours à moins de 0,5 % ;
- Un solde migratoire qui est devenu légèrement négatif sur la période 1982-1999, puis plus fort entre 2008 et 2013 ;
- Un vieillissement net de la population avec l'augmentation de la proportion des 45 ans et + ;
- Une population de – de 44 ans en déclin qui représente 48 % de la population en 2013 contre 60% en 1999 ;
- Une structure de la population souvent différente de la CCB et du département en 2013.

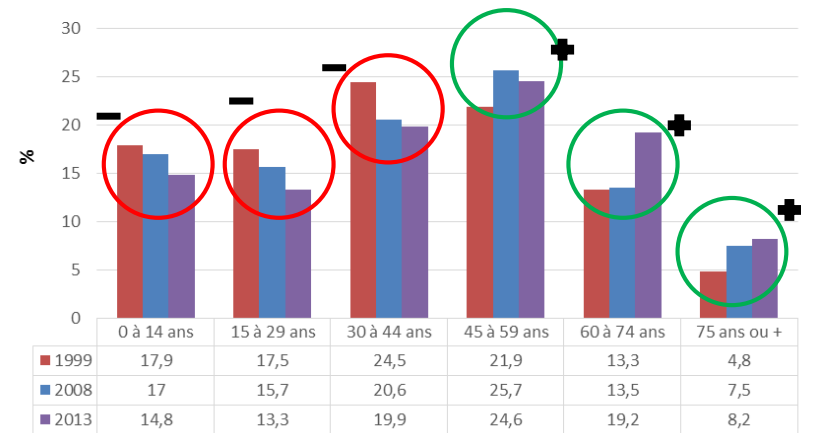
Comparaison de l'évolution du taux de variation de la population en fonction du solde naturel et du solde migratoire entre Monétier-les-Bains et la CCB de 1968 à 2013



Comparaison de la structure de la population de Monétier-les-Bains avec la CCB et les Hautes-Alpes par tranches d'âges en 2013



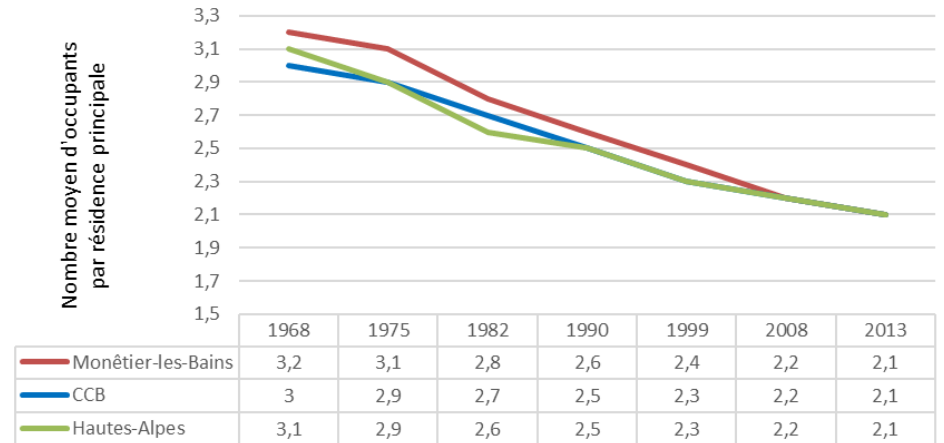
Evolution de la structure de la population du Monétier-les-Bains par tranches d'âges de 1999 à 2013



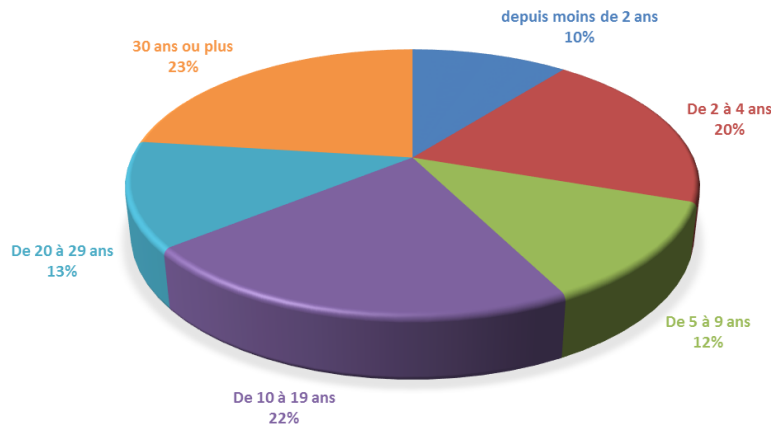
# LA TYPOLOGIE DES MÉNAGES

- Une taille des ménages historiquement similaire aux autres échelles de comparaison ;
- Une répartition de la typologie des ménages qui évolue en 2013 vers une prédominance des célibataires et des couples sans enfants ;
- La part des couples avec enfants a diminué depuis 2008 ce qui va de pair avec le vieillissement de la population observé ces dernières années ;
- Une ancienneté d’emménagement des ménages relativement équilibrée avec des proportions légèrement supérieures aux alentours de 23 et 22 % pour les 30 ans ou + et pour les 10-29 ans.

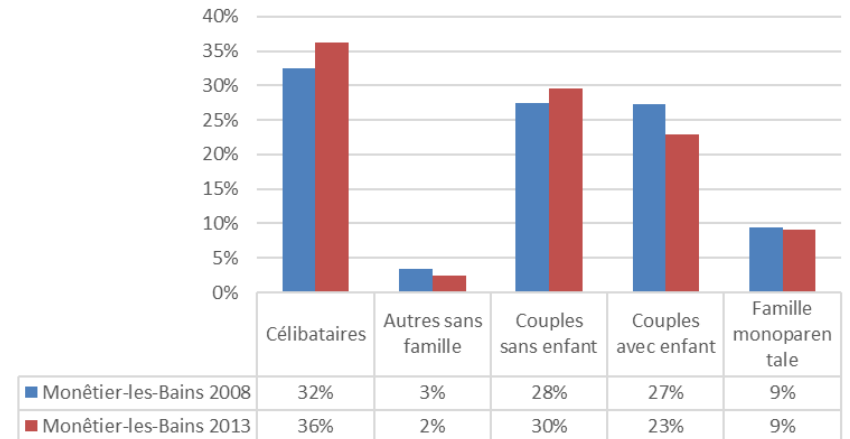
**Comparaison de la taille des ménages de Monétier-les-Bains avec la CCB et les Hautes-Alpes de 1968 à 2013**



**Ancienneté d’emménagement des ménages en 2013 à Monétier-les-Bains**



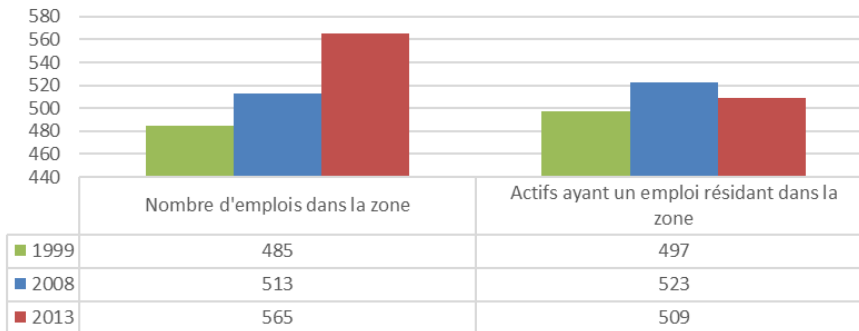
**Evolution de la typologie des ménages au Monétier-les-Bains de 2008 à 2013**



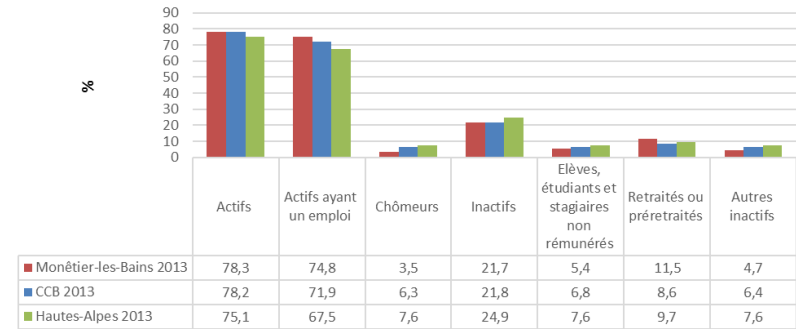
# POPULATION ACTIVE ET CHÔMAGE

- Une proportion d'actifs et d'actifs ayant un emploi supérieure à celle de la CCB et des Hautes-Alpes .
- Près de la moitié des inactifs de 15 à 64 ans sont retraités ou préretraités ;
- Une population à dominante de salariés ;
- Une part de non salariés plus importante que dans la CCB et le département ;
- Des monetièrins actifs qui travaillent en priorité sur la commune de résidence ;
- La proportion d'actifs travaillant sur la commune en hausse depuis 2008 (+1,5 point) ;
- Un nombre d'emplois sur la commune supérieur au nombre d'actifs ayans un emploi résidant dans la zone en 2013 ;

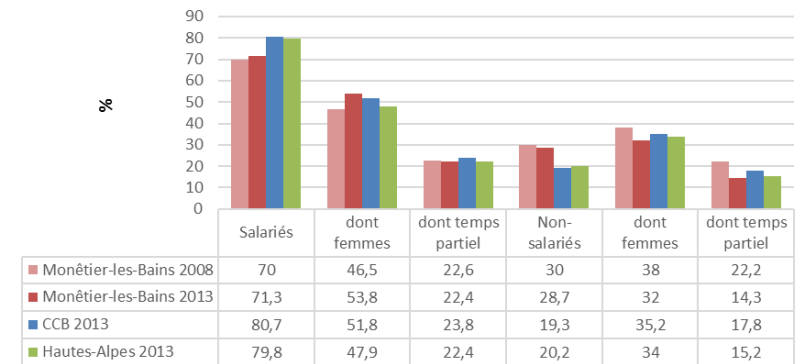
**Evolution du nombre d'emplois et du nombre d'actifs ayant un emploi au Monétier-les-Bains de 1999 à 2013**



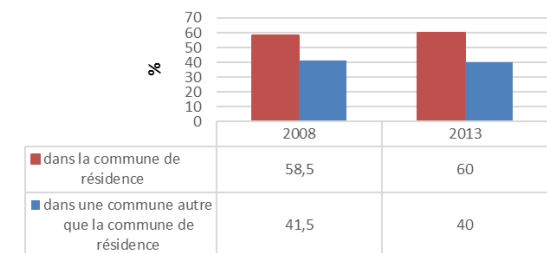
**Comparaison de la population de 15 à 64 de Monétier-les-Bains par type d'activité avec la CCB et les Hautes-Alpes en 2013**



**Comparaison de la population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2013 entre Monétier-les-Bains, la CCB et les Hautes-Alpes**



**Evolution du lieu de travail des actifs du Monétier-les-Bains entre 2008 et 2013**



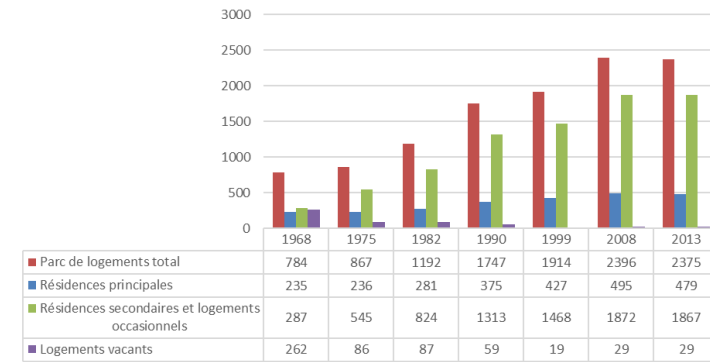
# Partie IV : Caractéristiques de l’habitat

---

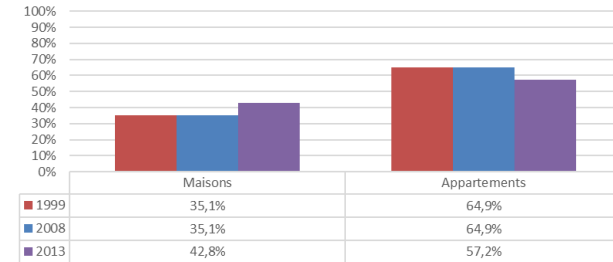
# LE PARC DE LOGEMENTS

- Un parc de logement en constante augmentation depuis 1968 (x 3) ;
- Un nombre de résidences secondaires qui représente plus de la moitié de l'ensemble des logements depuis 1975 et dont la proportion de cesse d'augmenter. En 2013 les logements secondaires représentent 78,6 % du parc de logements.
- Une typologie de logement dominée à 57,2 % par des appartements (typique des stations de sports d'hiver) ;
- Un statut d'occupation des résidences principales qui évolue peu depuis 1999 et qui est toujours dominé en 2013 à 62,5% par des propriétaires ;
- Des résidences principales de plus en plus grandes ;
- Un parc de résidences principales construit en majorité sur la période 1971-1991 (51%).
- Une proportion non négligeable de constructions anciennes (21%) datant d'avant 1919 ;

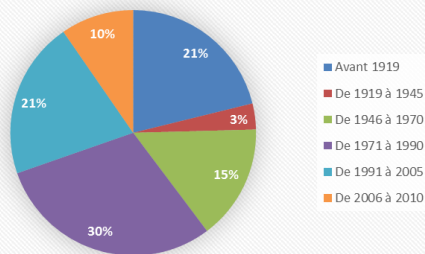
Evolution du nombre de logements par type au Monétier-les-Bains de 1968 à 2013



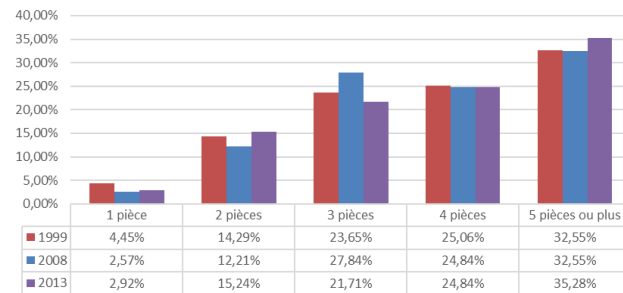
Evolution de la typologie des logements au Monétier-les-Bains



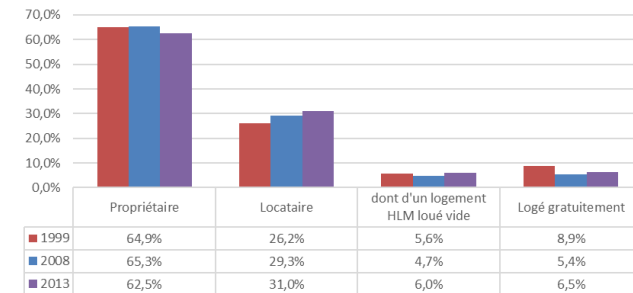
Proportion de résidences principales par période de construction



Evolution du nombre de pièces dans les résidences principales au Monétier-les-Bains



Evolution du statut d'occupation des résidences principales au Monétier-les-Bains



## DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION

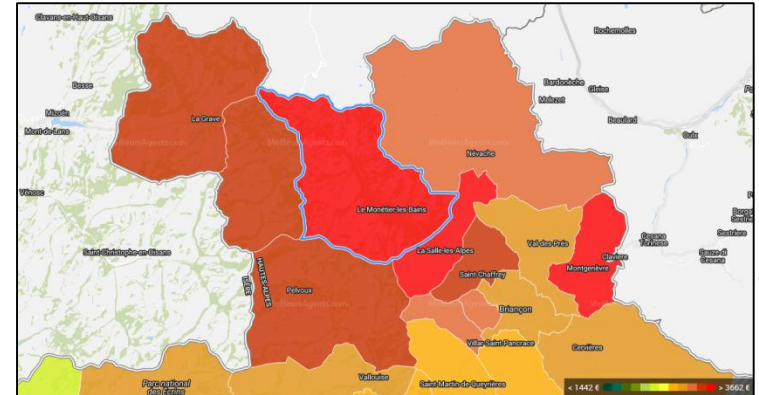
- 221 PC accordés en l'espace de 10 ans, 4 permis d'aménager, 360 déclarations préalables et 8 permis de démolir ;
- Ce nombre de PC représente sur la même période environ 12 % du total des PC à l'échelle de la CCB alors que le Monétier-les-Bains représente 4,8 % de la population totale ;
- Une dynamique des locaux élevée (29 % du total de la CCB) grâce à l'expansion des hébergements hôteliers représentant 944 m<sup>2</sup>.

Nom des communes de la CCB	Permis de construire	Permis d'aménager	Déclaration préalable	Permis de démolir
Briançon	511	12	904	25
Cervières	48	-	56	1
La Grave	88	7	180	2
<b>Le Monétier-les-Bains</b>	<b>221</b>	<b>4</b>	<b>360</b>	<b>8</b>
Montgenèvre	124	18	141	1
Névache	87	3	122	0
Puy-Saint-André	86	3	167	0
Puy-Saint-Pierre	71	2	101	0
Saint-Chaffrey	173	16	383	5
La Salle-les-Alpes	155	8	309	7
Val-des-Prés	91	1	127	1
Villar-d'Arène	60	2	89	3
Villar-Saint-Pancrace	118	3	263	1
<b>Total sur l'ensemble de la CCB</b>	<b>1833</b>	<b>79</b>	<b>3202</b>	<b>54</b>

Communes de la CCE	Surface de locaux en m <sup>2</sup> par destination								TOTAL
	Hébergement hôtelier	Commerce	Bureaux	Artisanat	Industriels	Agricoles	Entrepôts	Service public	
Briançon	0	1271	202	325	0	287	0	620	2705
Cervières	-	-	-	-	-	-	0	-	0
La Grave	0	0	0	0	64	0	-	0	64
<b>Le Monétier-les-Bains</b>	<b>944</b>	<b>327</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1367</b>
Montgenèvre	0	36	0	0	0	225	0	0	261
Névache	18	0	0	0	0	0	0	0	18
Puy-Saint-André	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puy-Saint-Pierre	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Saint-Chaffrey	-	-	-	-	-	-	-	-	0
La Salle-les-Alpes	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Val-des-Prés	0	0	0	0	260	0	0	0	260
Villar-d'Arène	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Villar-Saint-Pancrace	0	0	0	65	0	0	0	0	65
<b>Total sur l'ensemble de la CCB</b>	<b>962</b>	<b>1634</b>	<b>202</b>	<b>390</b>	<b>324</b>	<b>608</b>	<b>0</b>	<b>620</b>	<b>4740</b>

# MARCHÉ IMMOBILIER

- Les prix de l'immobilier ancien sur la commune du Monétier-les-Bains sont dans la tranche haute à l'échelle du secteur et du département ;
- Les prix sur l'ancien sont les plus élevés sur la CCB après Montgenèvre ;
- L'extrapolation des capacités de financement sur la base des revenus fiscaux de référence 2013 montre qu'on a probablement une part de la population en capacité d'acquérir un bien sur la commune autour de 22,69 % et autour de 6,65% en construction d'une maison individuelle (en prenant comme base 481€/m<sup>2</sup> pour un terrain vierge) ;



Source : <http://www.melleursagents.com/>

Communes	Prix en € / m <sup>2</sup>	
	Appartement	Maison
Briançon	2342	2360
Cervièrès	2608	2389
La Grave	3364	3718
Le Monétier-les-Bains	3955	3492
Montgenèvre	4582	2865
Névache	2790	2935
Puy-Saint-André	2565	2492
Puy-Saint-Pierre	2500	2592
Saint-Chaffrey	3536	3114
La Salle-les-Alpes	3825	3502
Val-des-Prés	2422	2315
Villar-d'Arène	3334	3173
Villar-Saint-Pancrace	2226	2260
<b>Moyenne sur l'ensemble de la CCB</b>	<b>3081</b>	<b>2862</b>

Ville	Revenus 2013						Capacité de financement					Possibilité d'acquisition			
	Revenu fiscal de référence par tranche (en euros)	Nombre de foyers fiscaux	Somme des Revenus fiscaux de référence des foyers fiscaux	Part représentative	Revenu moyen / an	Revenu moyen / mois	Capacité Endettement 30%	Durée de l'Emprunt : 20 ans à 4%	Montant de l'apport 10 %	Frais d'acquisitions (12%)	Capacité de financement du projet	Surface pouvant être acquise en maison ancienne (m <sup>2</sup> )	Somme restante pour l'achat de terrain si construction d'une maison individuelle (coût : 200 000 € en m <sup>2</sup> )	Taux de population en capacité d'acquies un bien	Taux de population en capacité d'acquies un bien
<b>BRIANCON</b>	0 à 10 000	1 449	6 907 697	20,61%	4 767 €	397 €	119 €	27 459 €	2 746 €	3 625 €	26 580 €	8			
BRIANCON	10 001 à 12 000	473	5 239 672	6,73%	11 078 €	923 €	277 €	63 807 €	6 381 €	8 422 €	61 765 €	18			
BRIANCON	12 001 à 15 000	844	11 508 231	12,01%	13 635 €	1 136 €	341 €	78 540 €	7 854 €	10 367 €	76 026 €	22			
BRIANCON	15 001 à 20 000	1 391	24 136 412	19,79%	17 352 €	1 446 €	434 €	99 947 €	9 995 €	13 193 €	96 748 €	28			
BRIANCON	20 001 à 30 000	1 266	30 781 367	18,01%	24 314 €	2 026 €	608 €	140 048 €	14 005 €	18 486 €	135 566 €	39			
BRIANCON	30 001 à 50 000	1 096	41 776 309	15,59%	38 117 €	3 176 €	953 €	219 554 €	21 955 €	28 981 €	212 529 €	61	26	22,86%	
BRIANCON	50 001 à 100 000	441	28 327 992	6,27%	64 236 €	5 353 €	1 606 €	369 998 €	37 000 €	48 840 €	358 158 €	103	329		7,27%
BRIANCON	+ de 100 000	70	11 049 847	1,00%	157 855 €	13 155 €	3 946 €	909 245 €	90 924 €	120 020 €	880 149 €	252	1417		
<b>BRIANCON</b>	<b>Total</b>	<b>7 030</b>	<b>159 727 527</b>	<b>100,00%</b>	<b>22 721 €</b>	<b>1 893 €</b>	<b>568 €</b>	<b>130 872 €</b>	<b>13 087 €</b>	<b>17 275 €</b>	<b>126 684 €</b>				
<b>MONETIER-LES-BAINS</b>	<b>Total</b>	<b>662</b>	<b>17 651 043</b>	<b>100,00%</b>	<b>26 663 €</b>	<b>2 222 €</b>									
<b>L'ARGENTIERE-LA-BESSEE</b>	0 à 10 000	279	1 457 501	20,81%	5 224 €	435 €	131 €	30 090 €	3 009 €	3 972 €	29 127 €	8	-		
L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	10 001 à 12 000	89	982 323	6,64%	11 037 €	920 €	276 €	63 575 €	6 358 €	8 392 €	61 541 €	18	-		
L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	12 001 à 15 000	149	2 015 291	11,11%	13 525 €	1 127 €	338 €	77 907 €	7 791 €	10 284 €	75 414 €	22	-		
L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	15 001 à 20 000	259	4 495 157	19,31%	17 356 €	1 446 €	434 €	99 970 €	9 997 €	13 196 €	96 770 €	28	-		
L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	20 001 à 30 000	263	6 388 883	19,61%	24 292 €	2 024 €	607 €	139 924 €	13 992 €	18 470 €	135 446 €	39	-		
L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	30 001 à 50 000	221	8 420 904	16,48%	38 104 €	3 175 €	953 €	219 477 €	21 944 €	28 971 €	212 454 €	61	26	22,52%	
L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	50 001 à 100 000	n.d.	n.d.	6,04%	-	-	-	-	-	-	-	-	-		6,04%
L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	+ de 100 000	n.d.	n.d.		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
<b>L'ARGENTIERE-LA-BESSEE</b>	<b>Total</b>	<b>1 341</b>	<b>23 760 059</b>	<b>100,00%</b>	<b>17 718 €</b>	<b>1 477 €</b>	<b>443 €</b>	<b>102 057 €</b>	<b>10 206 €</b>	<b>13 471 €</b>	<b>98 791 €</b>				



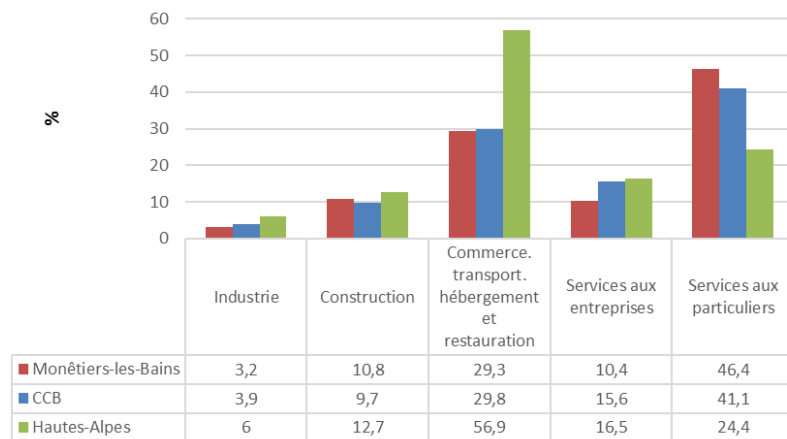
# Partie V : Activités et équipements

---

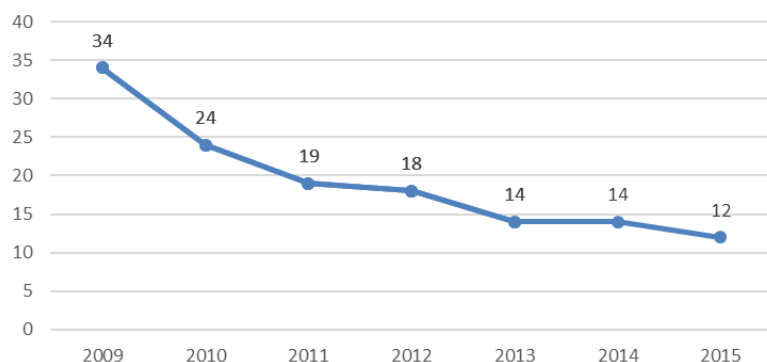
# POPULATION ACTIVE ET SECTEURS ÉCONOMIQUES

- Un secteur d'activité dominant : Service aux particuliers dans des proportions similaires à celles de la CCB (41,7%) ;
- Les secteurs de l'industrie et de la construction non représentés sur la commune ;
- Une création d'entreprises par an en baisse mais toujours dynamique ;
- 45 % des entreprises ont 10 ans et plus (proportion plus élevée que dans le département) ;

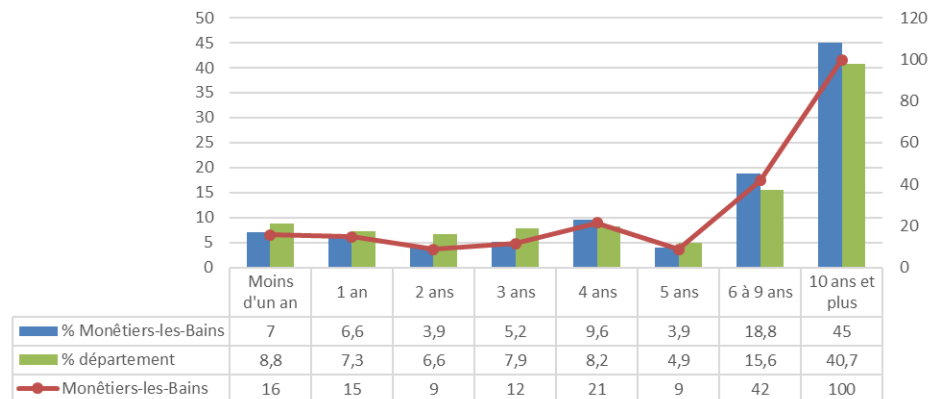
**Comparaison de la proportion d'entreprises par secteur d'activité entre Monétiers-les-Bains, la CCB et les Hautes-Alpes au 1er janvier 2015**



**Evolution de la création d'entreprises par an de 2009 à 2015 sur Monétier-les-Bains**



**Age des entreprises à Monétiers-les-Bains et dans le département des Hautes-Alpes au 1er janvier 2014**



## LES STRUCTURES PRÉSENTES SUR LA COMMUNE

### Commerces et artisanat

Type	Nombre
Alimentation	8
Boucherie	2
Caviste	1
Magasin de vêtements	1
Restaurant	28
Boulangerie	1
Cafés / bar	3
Coiffure	1
Souvenir	2
Presse	1
Garage	1
Institut de beauté	1
Esthéticienne à domicile	1
Artisanat d'art	1
Magasin de sport	6
Refuge de montagne	1

### Professions libérale

Type	Nombre
Médecin	2
Pharmacie	1
Infirmière	1
Ostéopathe	1

### Les services et équipements :

Type	Nombre
Bureau de Poste	1
Mairie	1
Cinéma	1
Bibliothèque	1
Ecole maternelle et primaire	1
Distributeur de billets	1
Crèche / garderie	1
Office de Tourisme	2

### Equipements sport et loisir

Type	Nombre
Centre équestre	2
Centre thermo-ludique	1
Club de sport	15
Aire de skate	1
Site d'escalade naturel	3
Domaine ski nordique	3
Domaine ski alpin	1
Boulodrome	2
Court de tennis	13
Equipement d'activités de forme et de santé	2
Pas de tir à l'arc	1
Salle ou terrain spécialisé	1
Aire d'atterrissage	1
Site de pêche	2
Structure Artificielle d'Escalade	1
Terrain de football	1
Terrain de beach-volley	1
Boucle de randonnée	11

- Un grand nombre d'équipements publics et sportifs sur la commune ;
- De nombreux commerces de proximité mais une majorité uniquement saisonniers ;
- La proximité avec Briançon permet d'accéder aux équipements manquants sur le Monétier-les-Bains tels que : collège, lycée, hôpital, trésor public,...

# ACTIVITÉS TOURISTIQUES

- Un observatoire de l'activité touristique a été mis en place,
- Une capacité touristique sur la commune estimée de 12 960 lits dont 9 335 lits de résidences secondaires (nombre de résidences secondaires INSEE 2013 multiplié par 5).

- Une activité touristique tournée principalement vers la saison hivernale :
  - Un domaine de ski-alpin aménagé dès les années 1960 : Serre-Chevalier ;
  - Sur la commune le domaine skiable est constitué de :

- 16 remontées mécaniques
- 28 pistes
- 55 km de pistes
- A l'échelle de Serre-Chevalier :
  - 61 remontées mécaniques
  - 100 pistes de ski alpin et 8 de ski de fond
  - 250 km de pistes de ski alpin et 35 de ski de fond
  - 55 canons à neige

- Mais une activité d'été non négligeable :
  - Cyclisme / VTT ;
  - Randonnée ;
  - Baignade ;
  - Balnéo (ludique et thérapie) → Notamment les **Grands Bains du Monétier**

Lits touristiques du Monétier les Bains - 2016

	Nbre Chbres Apparts	Nbre Pers./lits
<b>Hôtels 4*</b>		
Bonnabel		53
Auberge du choucas	12	35
<b>Hôtels 3*</b>		
Allévy	20	50
<b>Hôtels 2*</b>		
Colchiques	25	99
Auberge du Pont de l'Alpe	7	14
Europe	24	50
<b>Hôtels Non classés</b>		
Auberge de Violaine	36	
<b>Résidences</b>		
Pré des Ors	15	89
Arts et vie	80	420
<b>Gestion TO</b>		
Chalet Charlotte		20
<b>Agences</b>		
Square habitat		160
Lok Montagne		204
Turin Immobilier		150
<b>Meublés de tourisme</b>		1180
<b>Centres/villages de Vacances</b>		
Alpazur		310
C.C.A.S EDF		420
IUT Lyon		36
Frères soleil		31
Barotte (Lauzet)		39
<b>Chambres d'hôtes / Gîtes</b>		
Ferme des Boussardes		35
Flourou	13	53
Aiguillette du Lauzet	8	35
Gîte des Guilbertes	11	52
Refuge du Lautaret		42
Le Fontenil (Eclaireurs de France)	8	29
Le Rebanchon	7	20
<b>Campings</b>		
Camping municipal (emplacements)	70	

Type d'hébergement	Nbre Chbres/Apparts	Nbre Pers./lits
<b>Hôtels</b>	124	300
Hôtels 4 *	12	87
Hôtels 3 *	20	50
Hôtels 2 *	56	163
Hôtels 1 *		
Hôtels NC	36	0
<b>Résidences</b>	95	509
<b>Agences</b>	0	514
<b>Gestion TO</b>	0	20
<b>Meublés de tourisme</b>		1 180
<b>Centres/villages de Vacances</b>	0	836
<b>Chambres d'hôtes / Gîtes</b>	47	266
<b>Campings</b>	70	
<b>Total lits touristiques du Monétier les Bains</b>		3 625

# ACTIVITÉS TOURISTIQUES

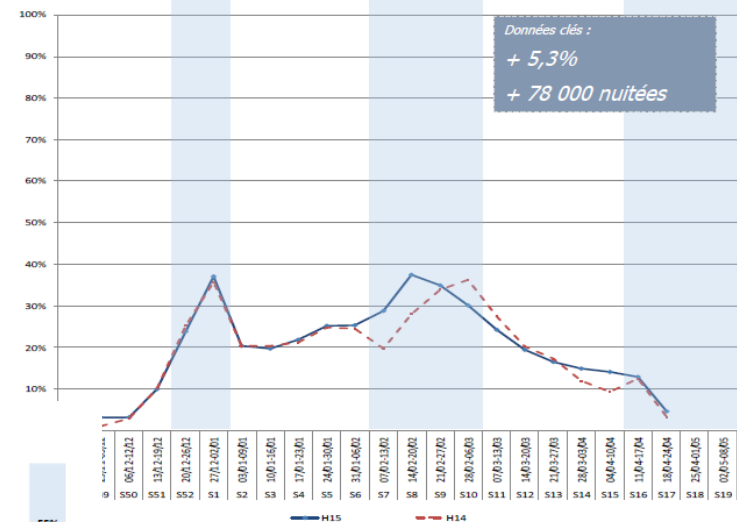
- A l'échelle de Serre-Chevalier : 51 697 lits
- **Saison hivernale** : Une fréquentation en baisse depuis plusieurs années (-2,8% de nuitées) mais une hausse depuis l'année dernière

Type	Capacité en lits touristiques
Hôtel	2459
Résidence de tourisme	2928
Vvacances, Gîtes	5117
Agences immobilières	5779
Particuliers	5850
Résidences secondaires	29564
<b>Total</b>	<b>51697</b>

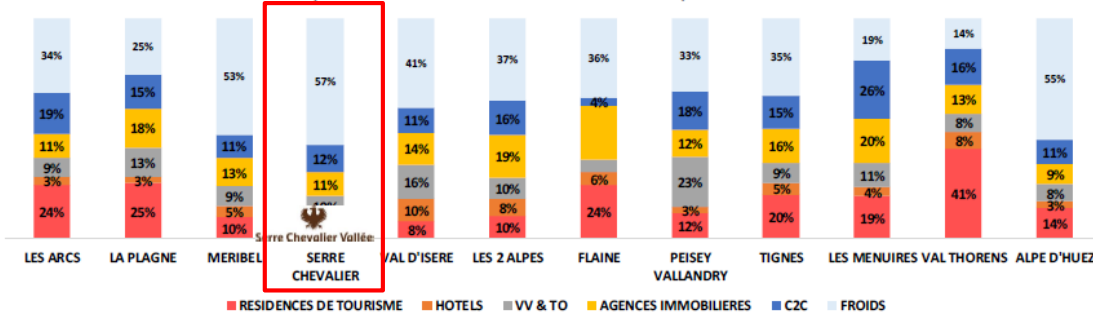
NUITEES / LIT  
Serre Chevalier Vallée



TAUX DE REMPLISSAGE

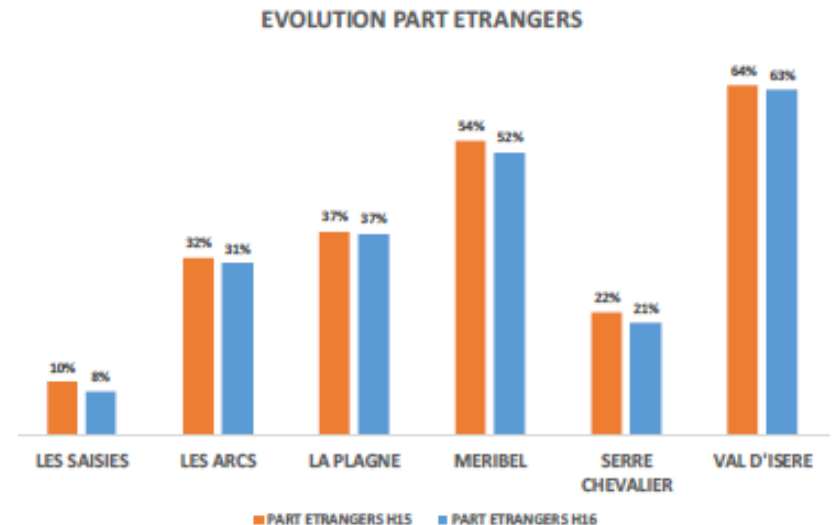
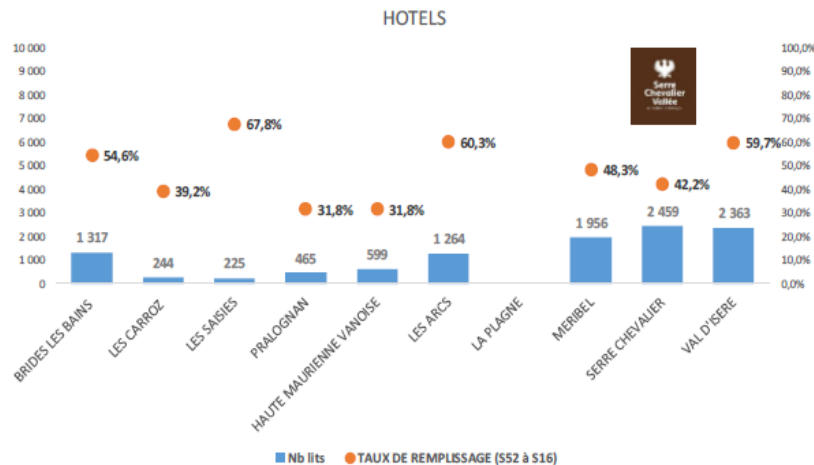
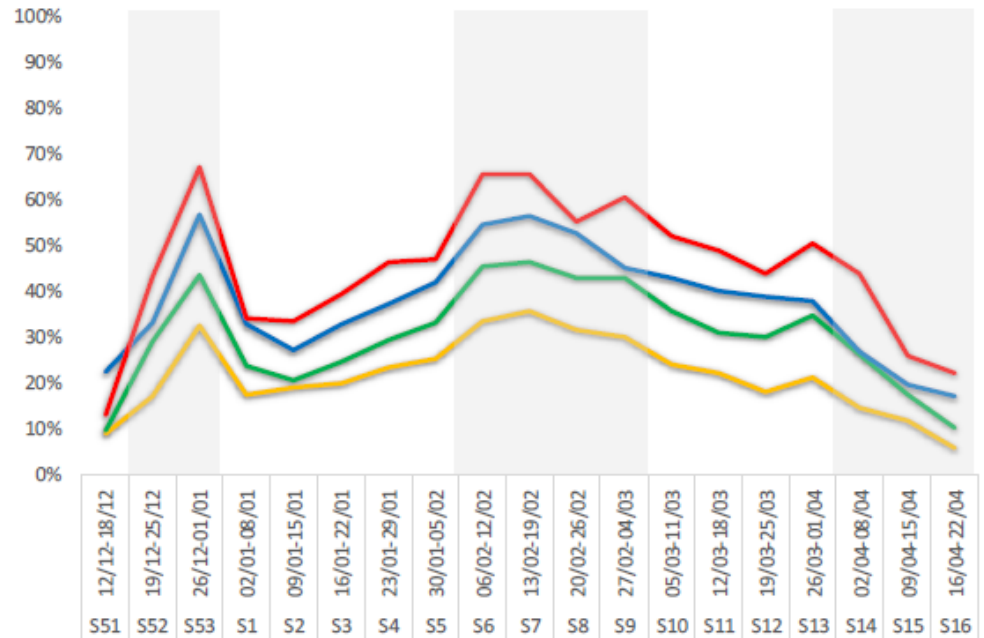


Répartition des lits chauds et tièdes - hiver 2016 - panel de stations



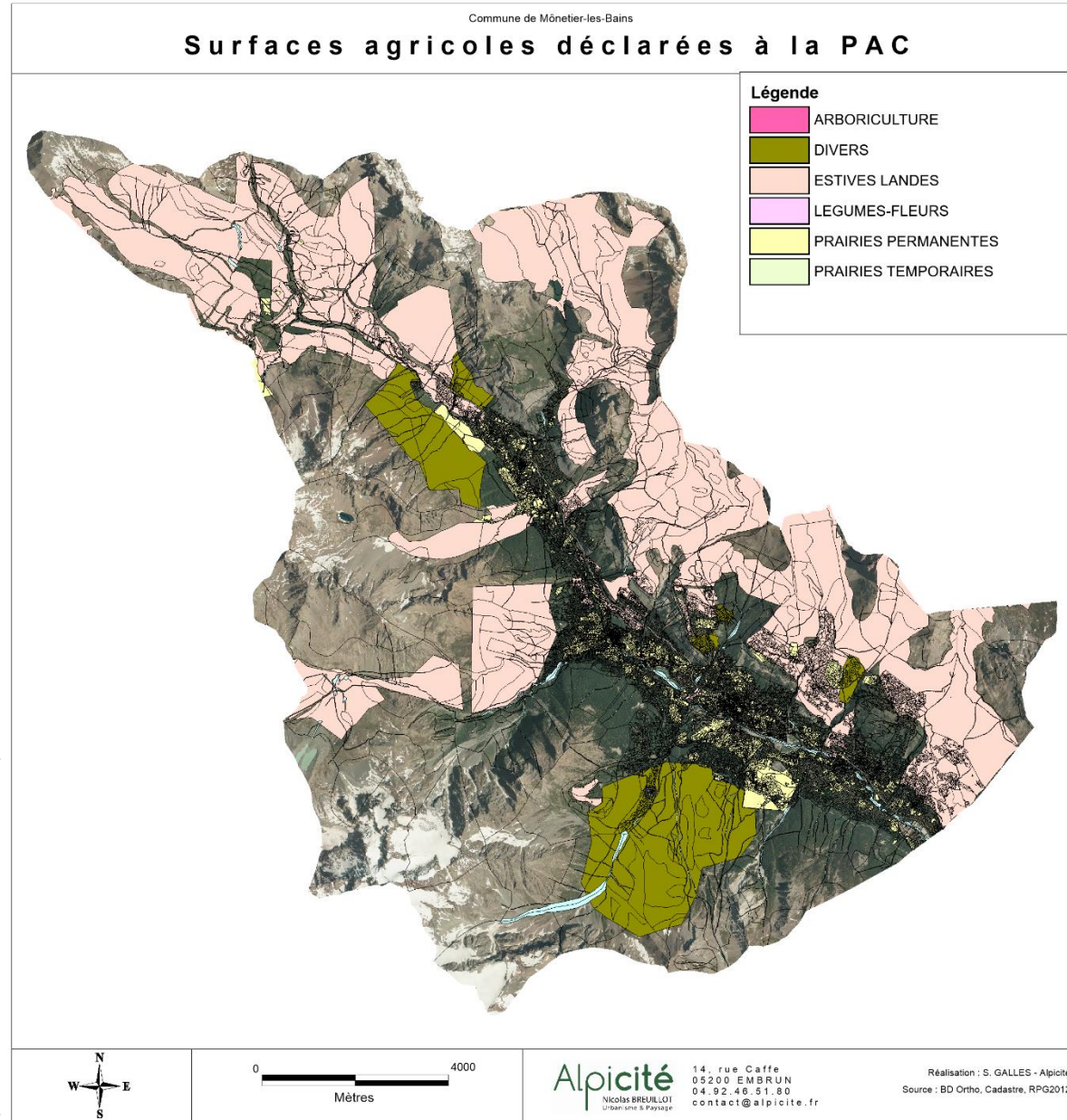
# ACTIVITÉS TOURISTIQUES

- Entre 2015 et 2016 :
  - Lits chauds : - 3,5% (notamment les hôtels : fort recul),
  - La consommation de ski : - 8,7% (journée ski),
  - 20% de clientèle étrangère environ
- Saison estivale :**
  - Stagnation et fréquentation en légère hausse depuis 2014 ;
  - La station est bien placée (avec des augmentations de la fréquentation touristique des résidences et agences immobilières ;
  - Mais reste fragile et la fermeture du Col du Lautaret impacte la fréquentation ...



# ACTIVITÉS AGRICOLES

- Le nombre d'exploitations répertoriées en 2010 est de 18 (soit 10 de moins qu'en 1988),
- Les Superficies Agricoles Utilisées sont par contre en hausse avec 2 423 ha en 2010,
- Les espaces agricoles couvrent 53% de la superficie communale
- Les surfaces déclarées à la PAC en 2012 concernent majoritairement les Estives landes (76%) et Prairies permanentes et Divers (23%)



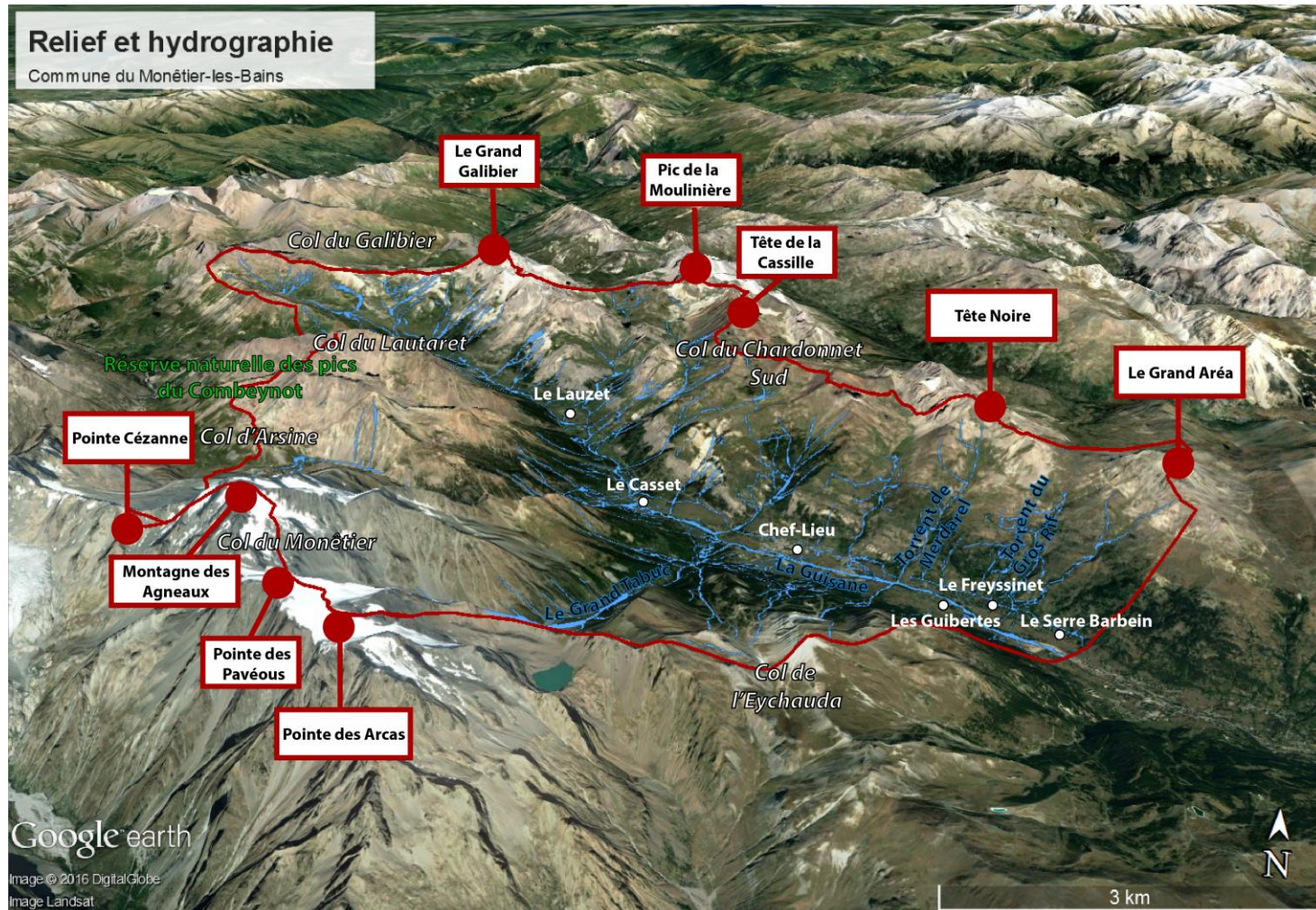
# Partie VI : Aspects géographiques, géologiques et géomorphologiques

---



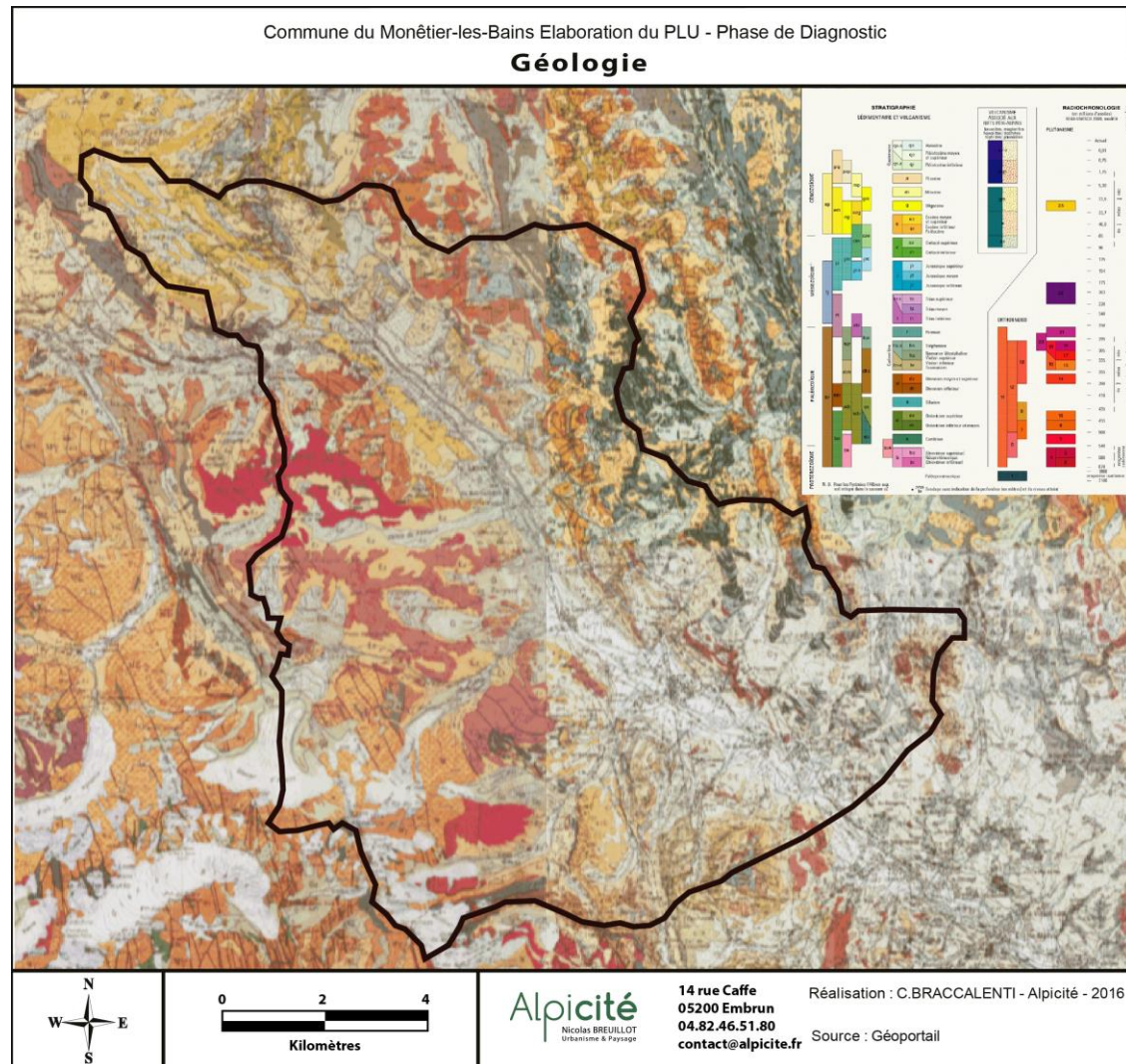
## LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- **Topographie :** L'altitude varie entre 1397 m et 3659m ;
- De nombreux sommets supérieurs à 3000 m se situent sur la commune même ou à proximité ;
- **Hydrographie :** Un réseau dense qui s'organise autour de la Guisane ;

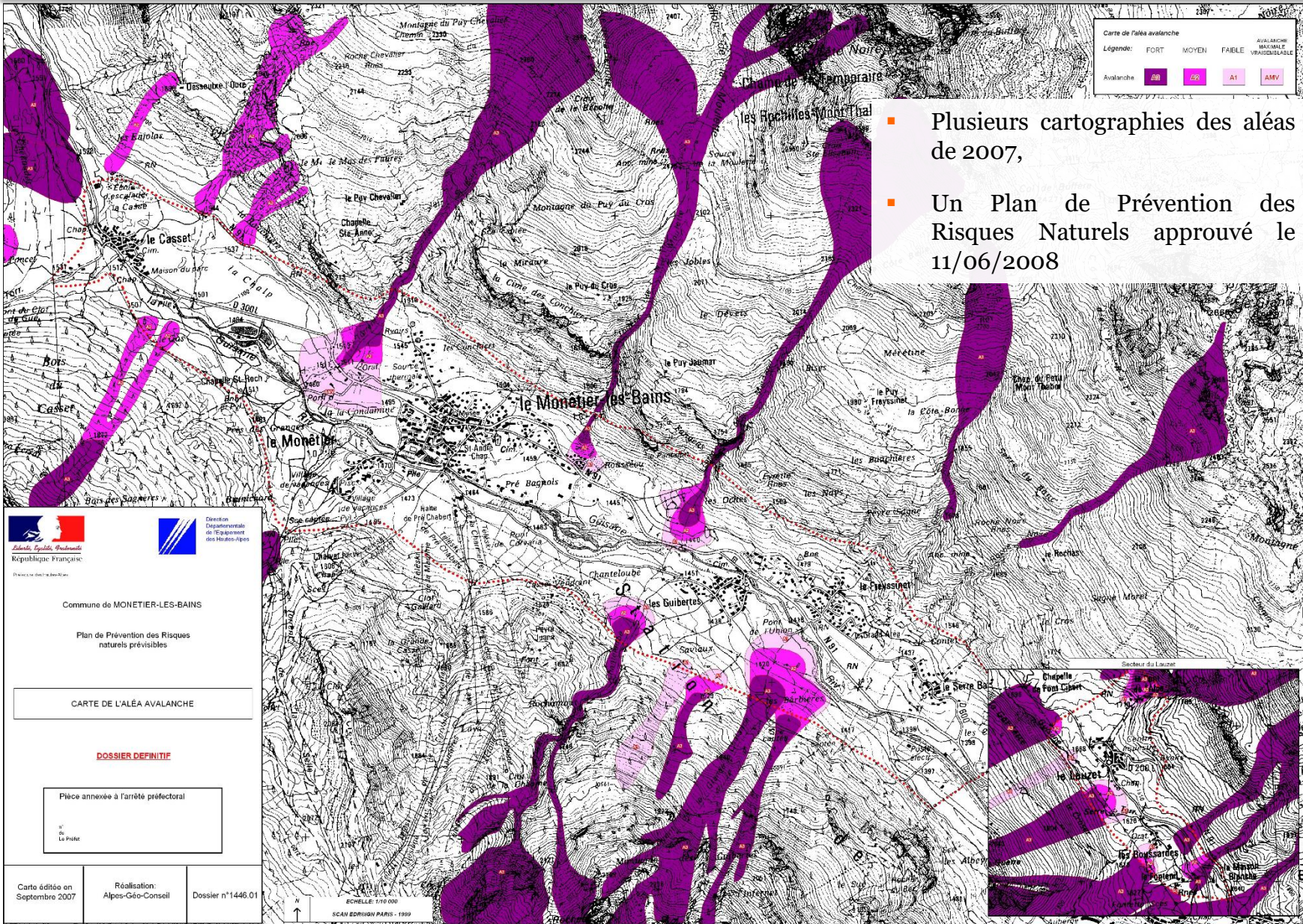


# GÉOLOGIE

- La vallée alluviale de la Guisane, large ici de plus de un kilomètre, traverse la limite occidentale des zones internes 2 km en amont du Monêtier, au niveau du hameau du Casset ;
- Le Monêtier-les-Bains coupe en biais une succession d'unités tectoniques d'abord subbriançonnaises puis briançonnaises ;
- Le village du Monêtier-les-Bains lui-même est installé sur le cône de déjections du Torrent de Saint-Joseph ;
- Les eaux de la source thermale s'échappent des alluvions de la partie centrale du cône.





# LES RISQUES NATURELS



- Plusieurs cartographies des aléas de 2007,
- Un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 11/06/2008

Réunion publique n°1 - Diagnostic

# LES RISQUES NATURELS

Commune de MONETIER-LES-BAINS

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

CARTE DES ALÉAS SUR FOND TOPOGRAPHIQUE

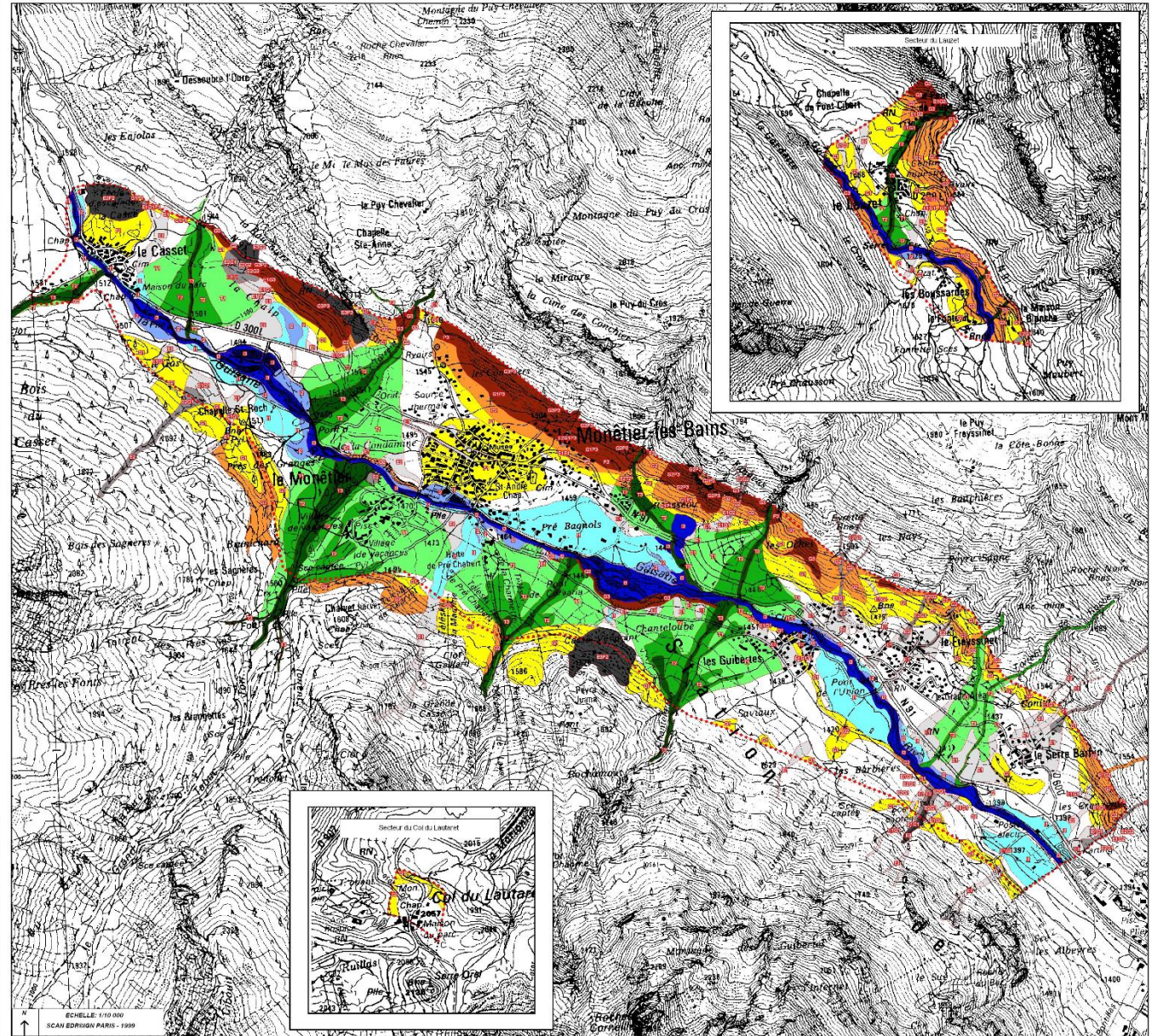
**DOSSIER DÉFINITIF**

Pièce annexée à l'arrêté préfectoral

Carte éditée en Septembre 2007

Réalisation: Alpes-Géo-Conseil

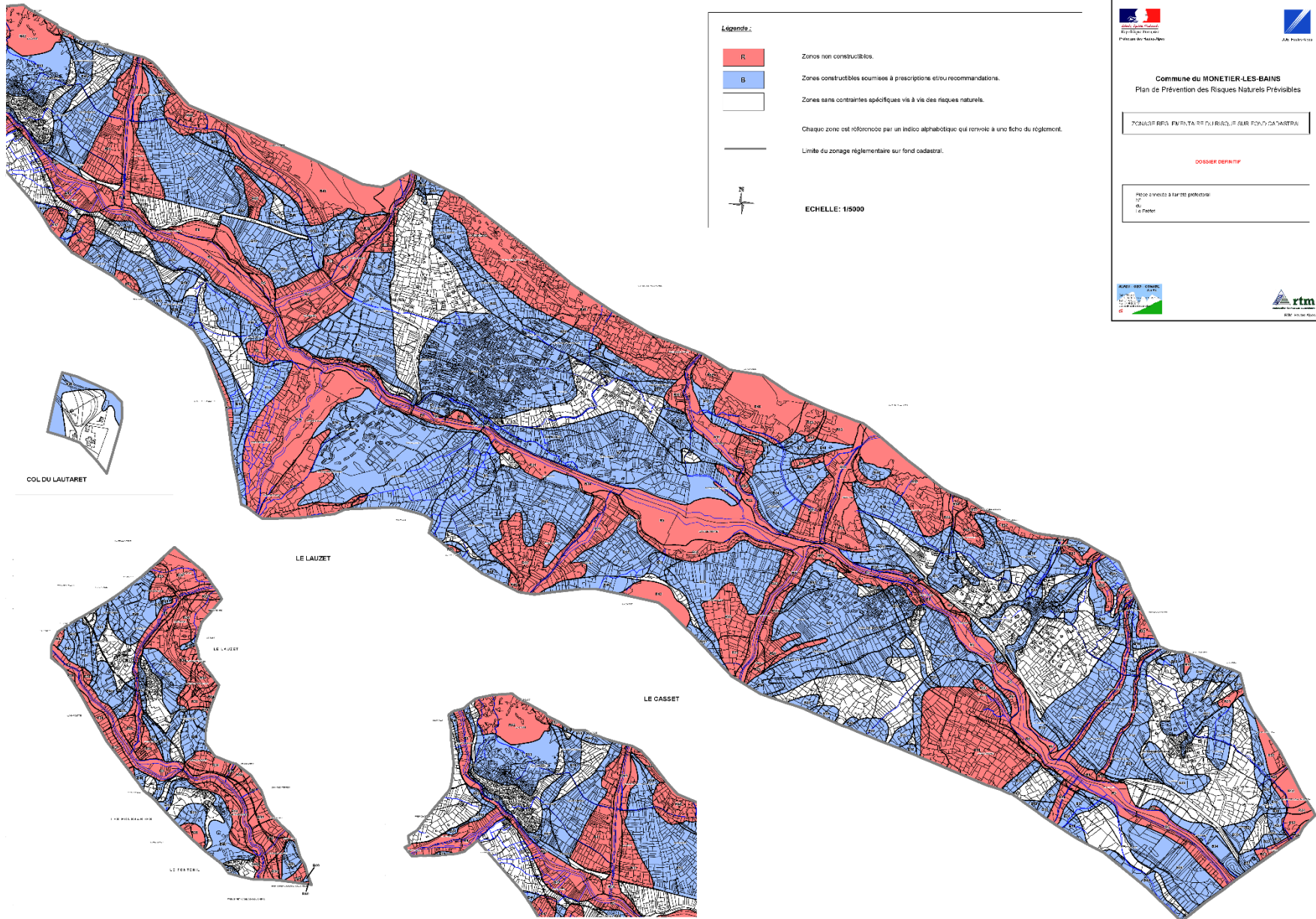
Dossier n°1446.01



----- Limite de la zone d'étude

Carte des aléas - Légende	FORT	MOYEN	FAIBLE
Ruissellement - Ravinement	■	■	■
Affaissement - Effondrement	■	■	■
Glissement	■	■	■
Inondation	■	■	■
Chutes de blocs	■	■	■
Crues torrentielles	■	■	■

# LES RISQUES NATURELS






**Légende :**

- R Zones non constructibles.
- B Zones constructibles soumises à prescriptions et/ou recommandations.
- Zones sans contraintes spécifiques vis à vis des risques naturels.

Chaque zone est référencée par un indicé alphabétique qui renvoie à une fiche de règlement.

— Limite du zonage réglementaire sur fond cadastral.

  
**ECHELLE : 1/5000**

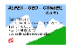




**Commune du MONETIER-LES-BAINS**  
Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

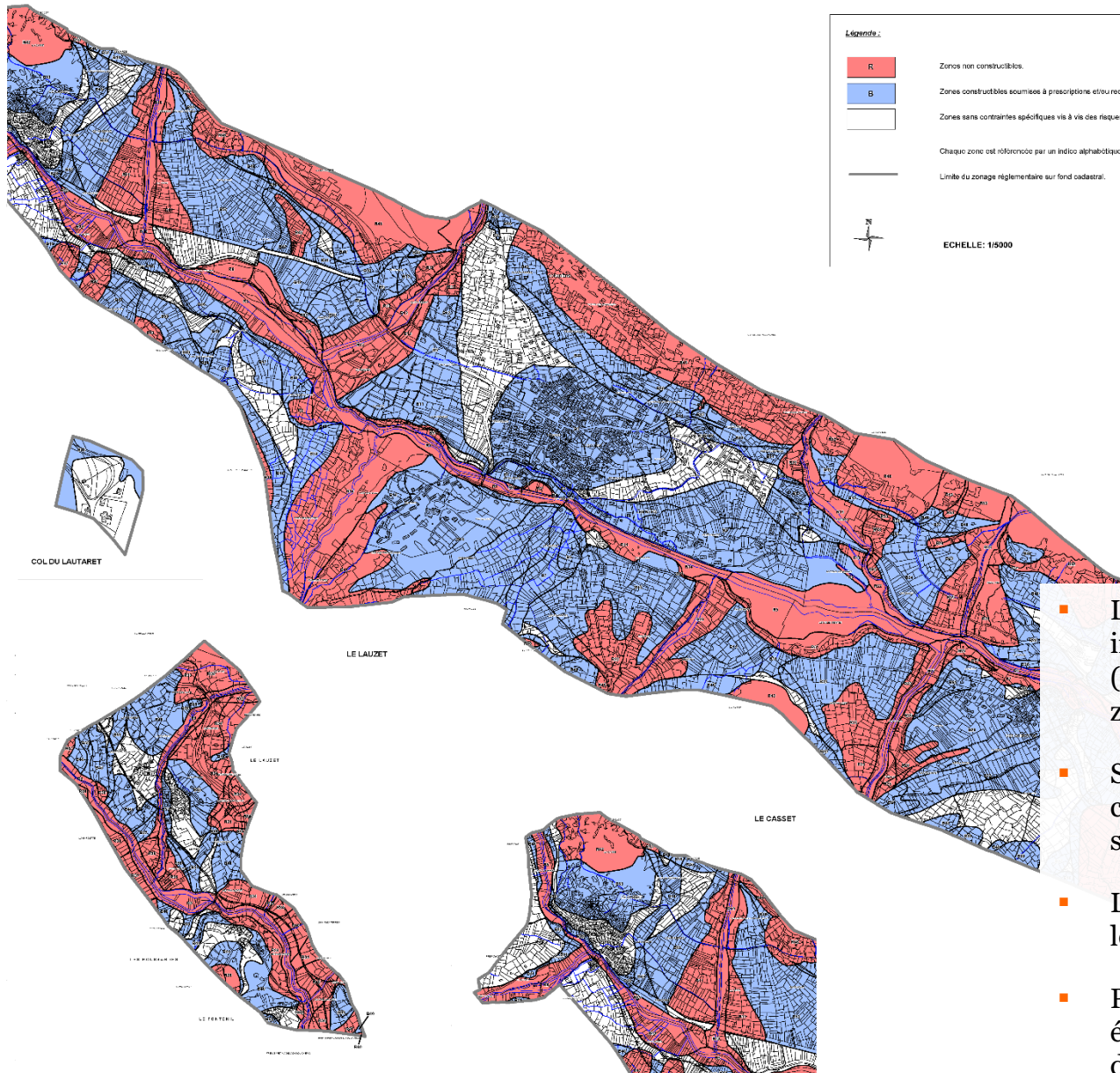
TITRE DE RÉFÉRENCE : P.P.R.N. LE MONETIER-LES-BAINS

**DOSSIER DÉFINITIF**

Approuvé le 14/05/2014 par le conseil municipal  
de  
Le Monétier-les-Bains

# LES RISQUES NATURELS



**Légende :**



- R Zones non constructibles.
- B Zones constructibles soumises à prescriptions et/ou recommandations.
- Zones sans contraintes spécifiques vis à vis des risques naturels.

Chaque zone est référencée par un indicé alphabétique qui renvoie à une fiche de règlement.

— Limite du zonage réglementaire sur fond cadastral.

N

ECHELLE: 1/5000

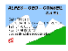




**Commune du MONETIER-LES-BAINS**  
Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

MONETIER-LES-BAINS - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

**DOSSIER DEFINITIF**

Approuvé à l'arrêt préfectoral  
le 14 Février

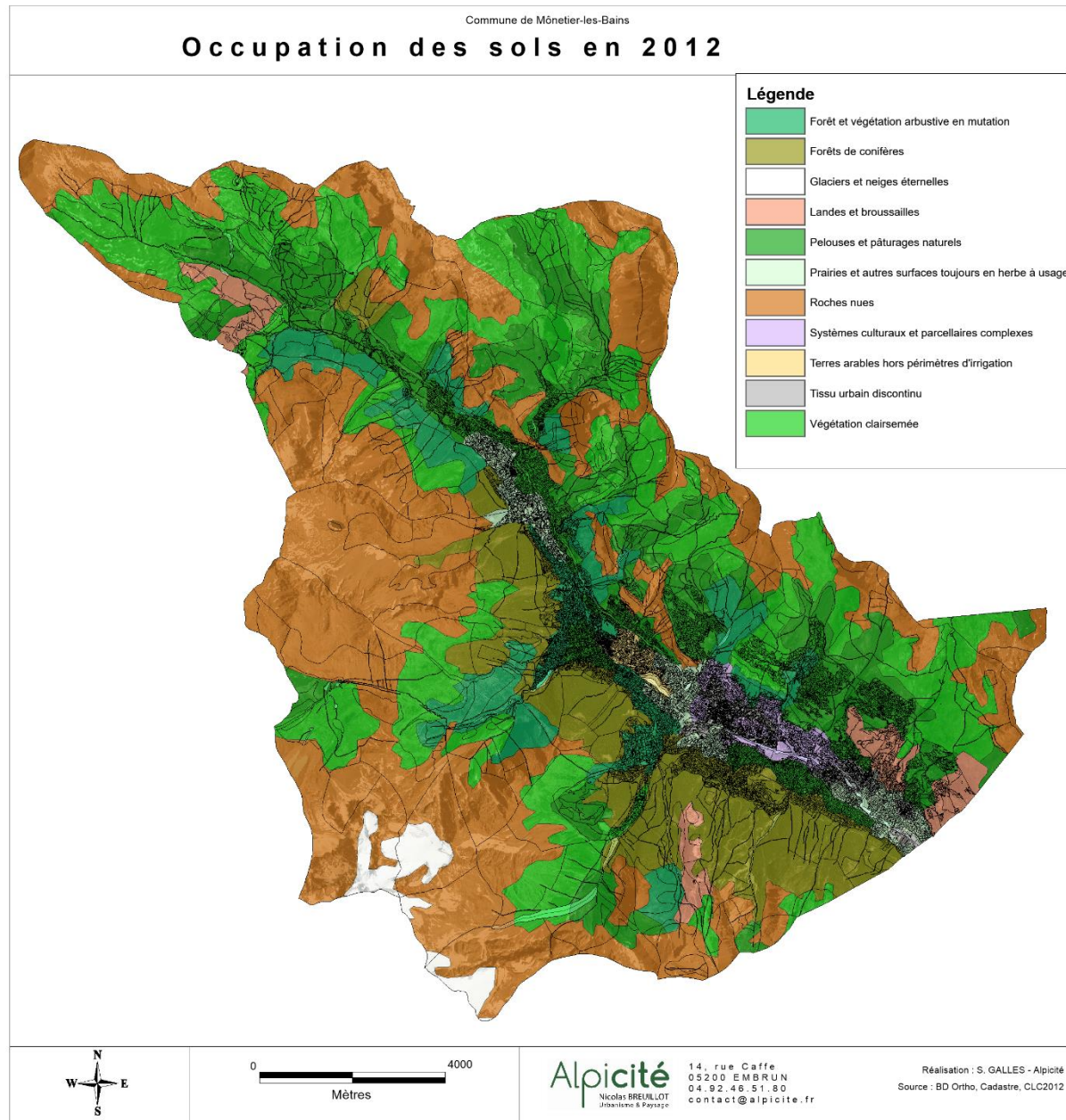
- La plupart des hameaux ne sont impactés par des risques forts (zone bleue au maximum) sur les zones déjà bâties ;
- Seul le hameau des Guibertes est concerné par une zone rouge sur sa Partie Actuellement Urbanisée ;
- Les risques seront à consulter sur les zones en extension ;
- Plusieurs ouvrages existent également (protection des berges, digues)

# OCCUPATION DES SOLS

- Une commune essentiellement occupée par les espaces naturels (glaciers, roches, forêts, à 80%) ;
- 19% de la superficie communale est intéressé par une activité agricole (pâturage, cultures) ;
- Les surfaces urbaines représentent 1% de la commune

=> Articulation de ces trois types d'occupation des sols

Type d'occupation des sols	Surface en ha
Végétation clairsemée	2922,502844
Forêt et végétation arbustive en mutation	981,477307
Forêts de conifères	1445,483769
Pelouses et pâturages naturels	1976,742755
Roches nues	4765,524711
Landes et broussailles	320,7974343
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	283,5672438
Glaciers et neiges éternelles	193,6885289
Tissu urbain discontinu	140,6214275
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	150,0050537
Terres arables hors périmètres d'irrigation	54,85475923



# Partie VII : Analyse environnementale

---



## ZONES ET SECTEURS RECONNUS D'INTÉRÊT POUR LA BIODIVERSITÉ

### ■ Protection réglementaire

- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
- Aire d'adhésion et cœur terrestre du Parc National des Ecrins
- 1 Réserve Naturelle Nationale (RNN)
- SRCE



### ■ Protection contractuelle

- 3 sites Natura 2000 Directive Habitat (Zone Spéciale de Conservation ZSC)
- 1 site Natura 2000 Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale ZPS)

### ■ Inventaire Patrimoniale

- 6 ZNIEFF de type I (2 en limite communale)
- 3 ZNIEFF de type II
- 1 ZICO (Zone importante pour la conservation des Oiseaux).
- Nombreuses zones humides

⇒ **Un territoire très remarquable pour ses enjeux écologiques**

⇒ **Une couverture très importante des zonages concernant la biodiversité**

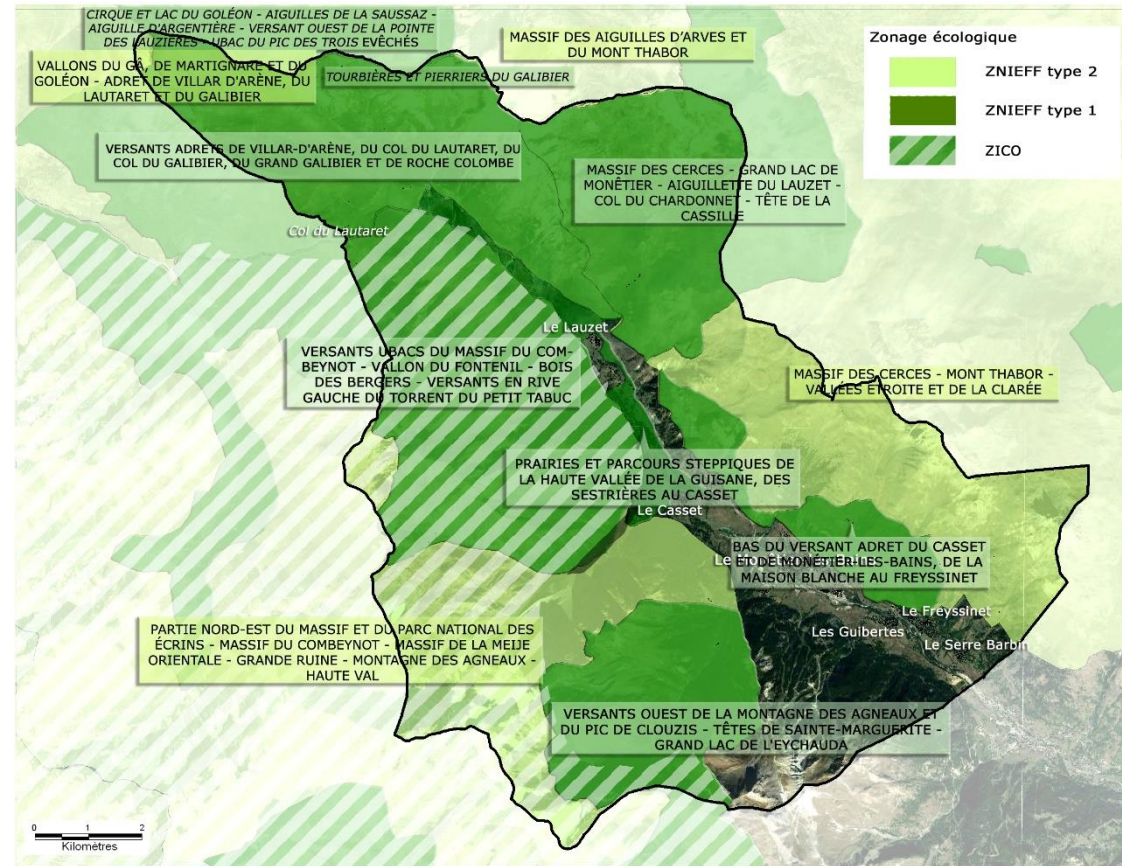
## INVENTAIRE PATRIMONIAL : LES ZNIEFF ET ZICO

■ 6 ZNIEFF de type I (*Cirque et lac du Goléon et Tourbières et pierriers du Galibier se situant en limite communale*)

- Différents types d'habitats naturels déterminants en fonction des sites mais marqués essentiellement par des milieux de montagne et d'altitude
- Une flore d'intérêt diversifiée
- Un patrimoine faunistique d'intérêt élevé (Oiseaux, Insectes, Mammifères)

■ 3 ZNIEFF de type II correspondant aux grands massifs montagneux qui entourent la commune

■ 1 ZICO : « Parc National des Ecrins » avec de nombreux enjeux pour l'avifaune et les espèces à enjeux caractéristiques des zones de montagnes



Carte du zonage ZNIEFF et ZICO  
Commune de Le-Monétier-les-Bains

Réalisation : C. Guignier  
Novembre 2016  
Fonds ortho IGN / zonage carmen PACA

⇒ **Plus de 83 % de la surface du territoire communal concerné par un zonage d'intérêt patrimonial**

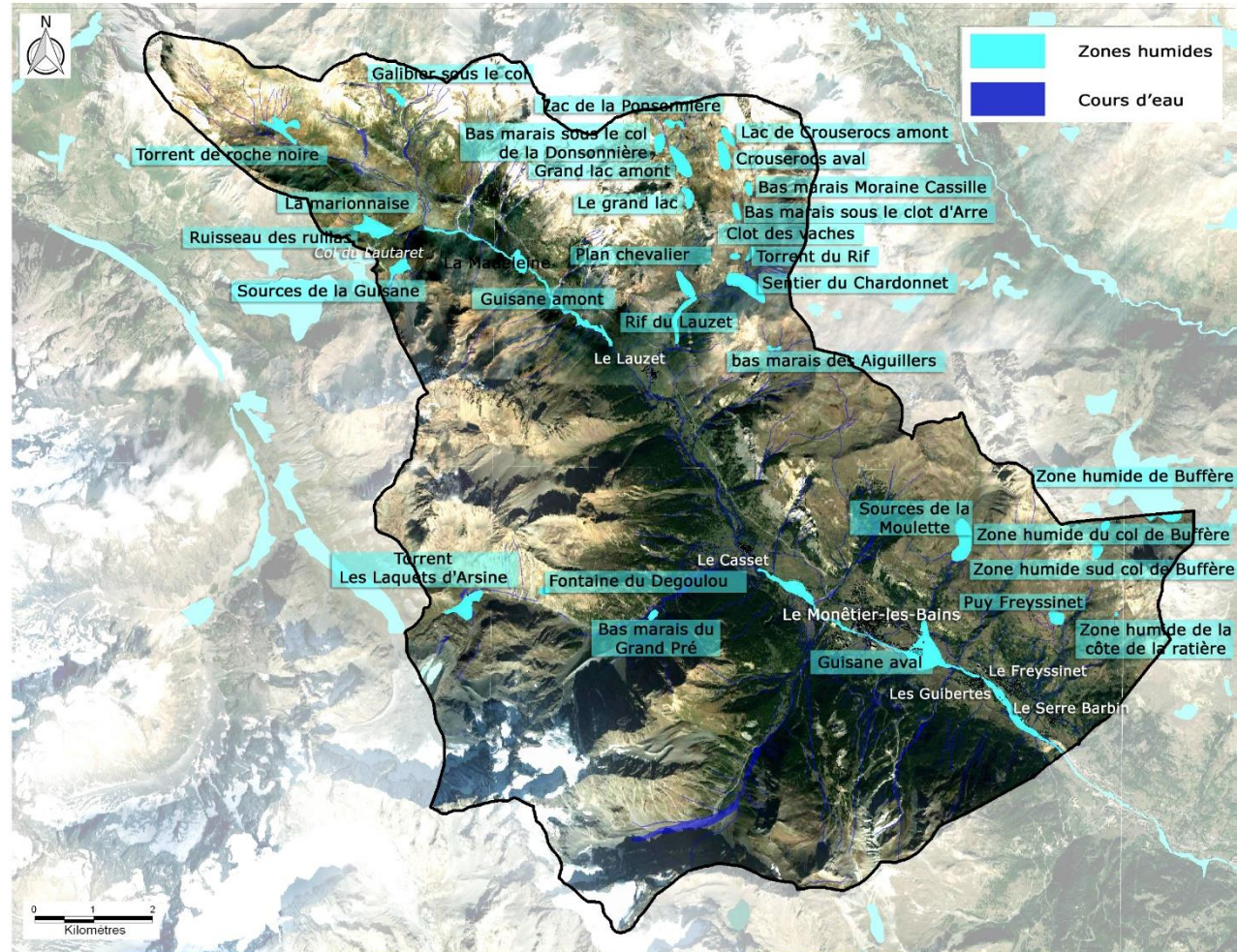
## INVENTAIRE PATRIMONIAL : LES ZONES HUMIDES

■ **30 zones humides** identifiées pour la commune (inventaire régional des zones humides) pour une surface d'environ 260 ha.

■ Une variété importante de types de zones humides : sources, marais, lacs, tourbières, cours d'eau, bords de cours d'eau, ...

■ Des enjeux forts en termes d'habitats naturels et d'espèces

■ Une répartition sur l'ensemble du territoire, des enjeux différents et pouvant concerner les zones urbanisées et notamment au niveau de la Guisane



Carte des zones humides  
Commune de Le-Monétier-les-Bains

Réalisation : C. Guignier  
Novembre 2016  
Fonds ortho IGN / zonage carmen PAC

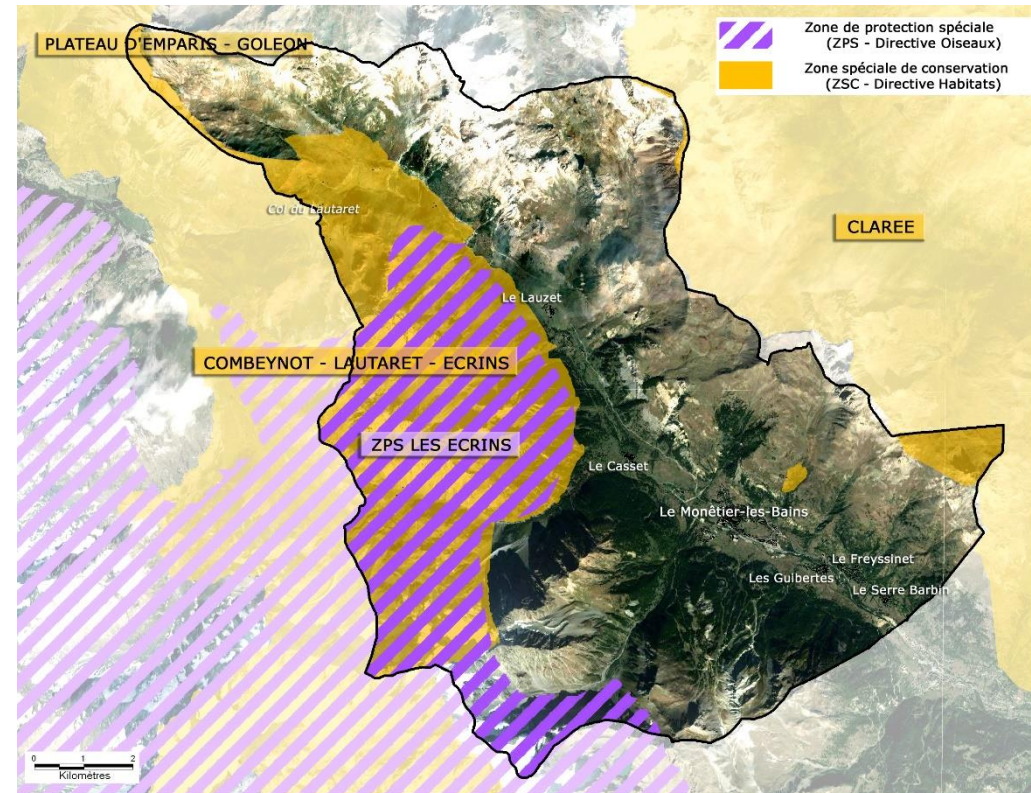
- ⇒ **Importance forte des zones humides sur le territoire communal**
- ⇒ **Des enjeux pouvant concerner les zones urbanisées et notamment le chef-lieu, la Z.A des sables, ...**

## PROTECTION CONTRACTUELLE : SITES NATURA 2000

### ■ 3 sites Natura 2000 Directive Habitats (ZSC)

- **Combeynot – Lautaret – Ecrins** (3716 ha concernés, à l'ouest) : un des sites majeur des Alpes, très grande variété de milieux de montagne et haute montagne (dont zones humides, prairies de fauche et complexe glacière), très grande richesse floristique et faunistique.
- **Clarée** (212,3 ha concernés, à l'est) : en limite est et au niveau du Grand Aréa : fort intérêt pour les habitats d'altitude
- **Plateau d'Emparis - Goléon** (15,02 ha concernés, au nord-ouest) : milieux remarquables de montagne

- **1 site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) : Les Ecrins** (3285 ha concernés), zonage superposé à celui du site N2000 Combeynot – Lautaret – Ecrins : nombreuses espèces d'Oiseaux à forts enjeux de conservation



Carte des sites Natura 2000  
Commune de Le-Monétier-les-Bains

Réalisation : C. Guignier  
Novembre 2016  
Fonds ortho IGN / zonage carmen PAC

⇒ Grande richesse pour les milieux d'altitude

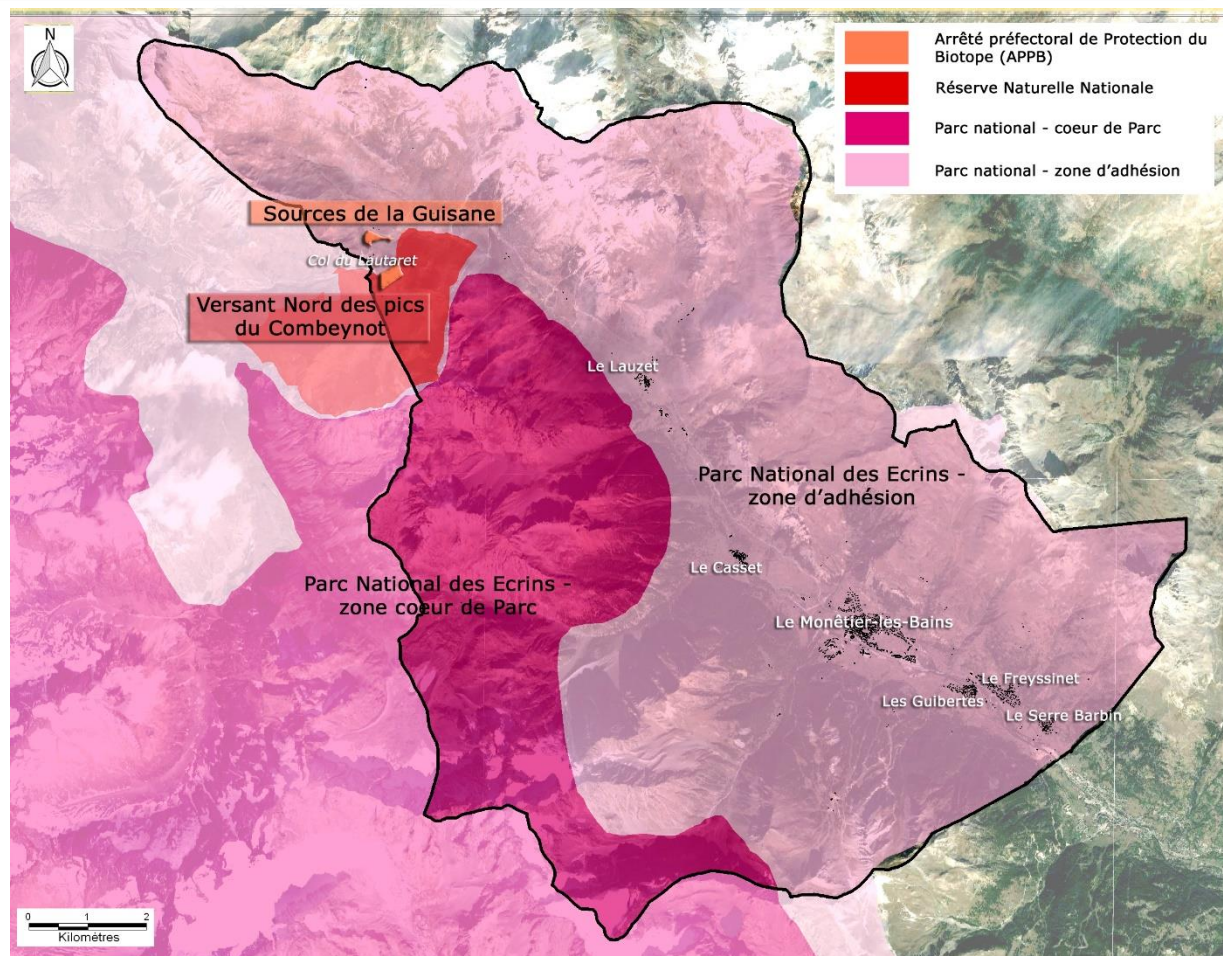
## PROTECTION RÉGLEMENTAIRE : APPB – PARC NATIONAL – RÉSERVE

■ **1 Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope : Sources de la Guisane**, 16,67 ha concernés, au niveau du col du Lautaret concernant un ensemble de milieux humides et des espèces protégées.

■ **Aire d'adhésion et cœur terrestre du Parc National des Ecrins** : l'ensemble de la commune est concerné. La surface en cœur de Parc représente 3285 ha au niveau du massif de Combeynot.

*(A ce jour, Julien Guilloux, Chargé de mission Eau, Forêt, Natura 2000, coordinateur des porter-à-connaissance pour le Parc National des Ecrins a été sollicité. Il émettra un porté à connaissance mi-décembre qui sera intégré au diagnostic)*

■ **Réserve Naturelle Nationale (RNN) « Versant nord des pics du Combeynot »** : pelouses alpines et landes à rhododendrons en versant nord. Très grand intérêt floristique et faunistique.



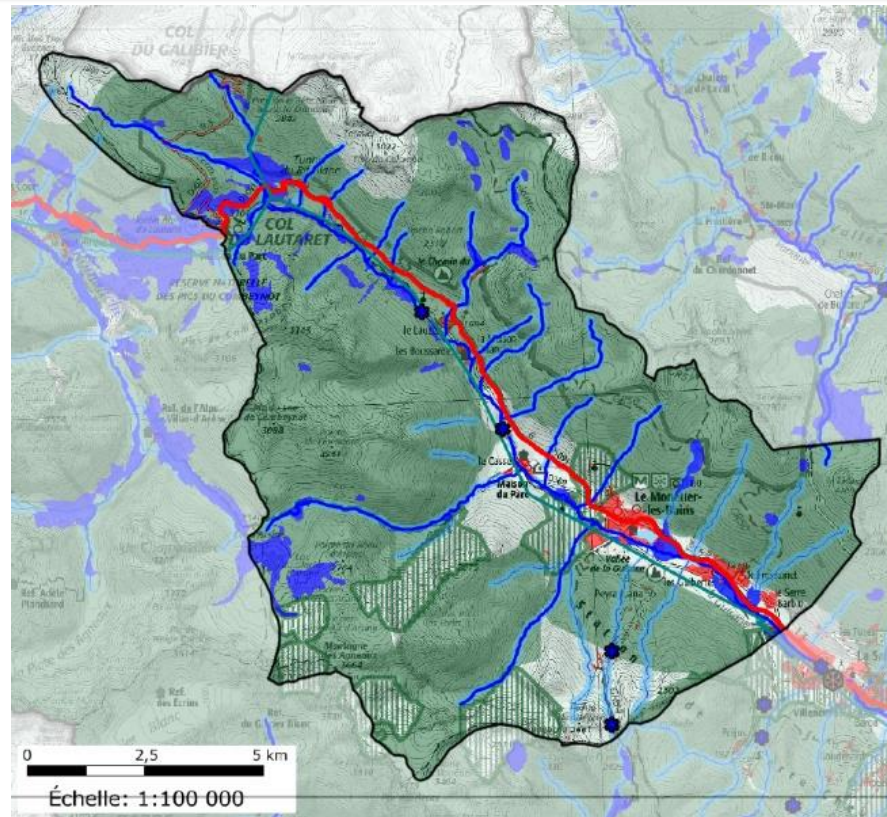
Carte des zones écologiques à protection réglementaire  
Commune de Le-Monétier-les-Bains

Réalisation : C. Guignier  
Novembre 2016  
Fonds ortho IGN / zonage carmen PACA

⇒ **Forte présence des zones à protection réglementaire. Importance de la prise en compte de la Charte du Parc National des Ecrins dans le projet de PLU**

## PROTECTION RÉGLEMENTAIRE : SRCE

- Le SRCE définit les continuités écologiques (TVB) au niveau régional



- Trame verte** : Les zones naturelles du territoire forment essentiellement de grandes zones de réservoirs naturels
- Trame bleue** : très marquée par de nombreux cours d'eau et de nombreuses zones humides en réservoir de biodiversité avec une recherche de préservation optimale
- Certains **secteurs urbanisés sont concernés** par des zones de réservoirs ou de corridors. Pour la Trame verte : le Lauzet, les Boussardes, le nord du chef-lieu et pour la Trame Bleue : chef-lieu et zone artisanale, Serre Barbin, Freyssinet, Guibertès

## LES MILIEUX NATURELS

- La commune présente une très importante diversité d'habitats naturels de montagne et d'altitude

- **Parmi les milieux les plus caractéristiques :**

- Nombreuses zones humides : marais, tourbières, lacs, cours d'eau et bords de cours d'eau en altitude et en fond de vallée avec nombreuses espèces protégées à enjeux de conservation

- Pelouses alpines et subalpines remarquables,

- Grands boisements de Mélèze

- Zones d'éboulis, de falaise et de rocailles avec présence d'une végétation pionnière caractéristique,

- Landes de montagne (Rhododendron notamment)

- Prairies de fauche de montagne



- L'essentiel des habitats naturels de la commune sont des habitats naturels d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne Habitats

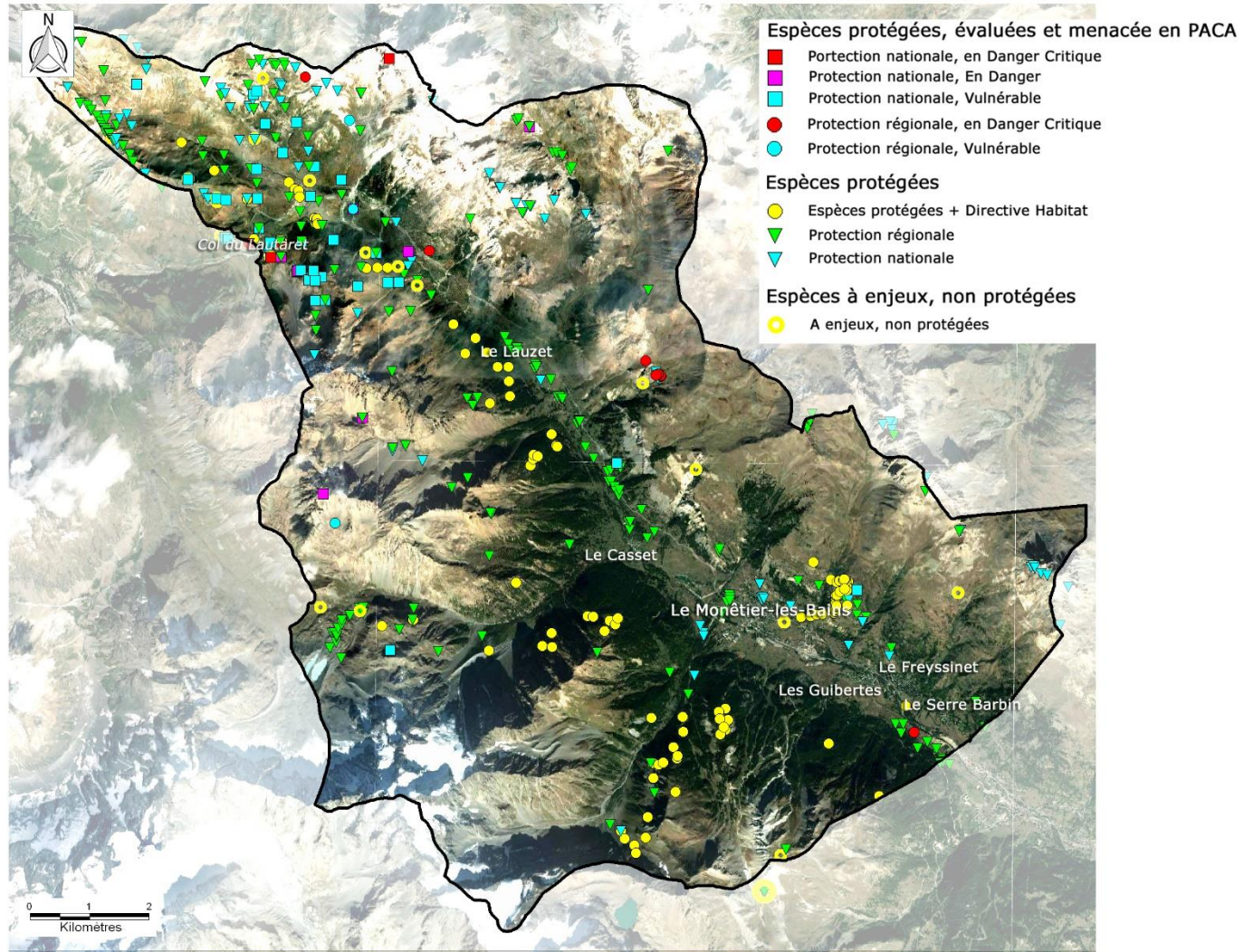
## LA FLORE

- La diversité floristique du territoire est **hautement remarquable** avec un grand nombre d'espèces floristiques protégées et à enjeux de conservation.
- **40 espèces protégées**, 23 au niveau national et 17 au niveau régional
- **14 espèces menacées** : 11 vulnérables, 1 en danger : le **Lycopode des Alpes** (plante pionnière très discrète et très localisée à la biologie très particulière), 2 en danger critique : la **Potentille à divisions nombreuses** (plante des pelouses sèches et rocailleuses d'altitude qu'on croyait disparue des Hautes-Alpes jusqu'à sa découverte récente), le **Drave blanchâtre** (lieux pierreux et pâturages de haute montagne)
- Des espèces à forts enjeux concernées par la Directive Habitats : l'**Ancolie des Alpes**, l'**Astragale queue-de-renard**, la **Potentille du Dauphiné**.
- Des espèces non protégées très rares comme la Gentiane de Schleicher dans les éboulis schisteux.





# LA FLORE



Carte de localisation  
des espèces floristiques protégées et à enjeux  
Commune de Le-Monétier-les-Bains

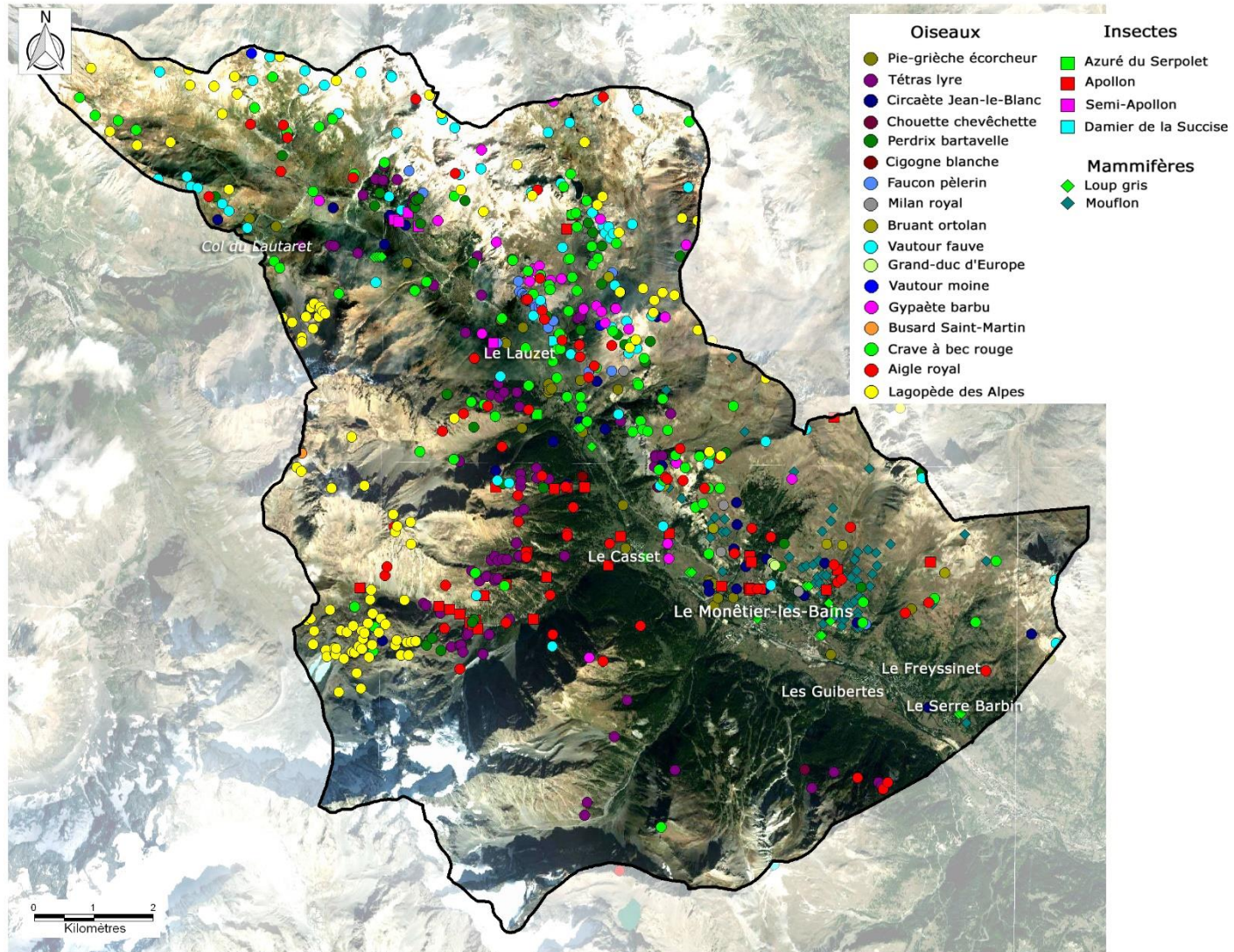
Réalisation : C. Guignier  
Novembre 2016  
Fonds ortho IGN / source SILENE FLORE 07/2016

## LA FAUNE

- Le territoire présente un **très grand intérêt faunistique** et notamment pour les Oiseaux mais aussi les Insectes et les Mammifères.
- De très nombreuses espèces protégées à enjeux avec **au moins 30 espèces d'intérêt**.
- Le groupe des **Oiseaux** représente un très fort intérêt avec 12 espèces protégées en danger dont 8 vulnérables, 2 en danger : le **Faucon pèlerin** et la **Chevêchette d'Europe** et 2 en danger critique : le **Gypaète barbu** et le **Vautour moine**.
- Une belle diversité d'insectes avec des espèces protégés à enjeux comme l'Azuré du Serpolet, l'Apollon, le Semi-Apollon, le Damier de la Succise : papillons bien représentés sur le territoire communal.
- Les Mammifères sont également assez nombreux avec des espèces protégées comme le Mouflon et le Loup. Notons la présence de différentes espèces de chauves-souris (Oreillard roux, Murin de Natterer, Murin à moustache) dont certaines peuvent utiliser des gîtes anthropiques.
- Peu de données concernant les Reptiles et les Amphibiens.



# LA FAUNE



Carte de localisation  
des espèces faunistiques protégées et à enjeu  
Commune de Le-Monétier-les-Bains

Réalisation : C. Guignier  
Novembre 2016  
Fonds ortho IGN / source SILENE FAUNE 07/2016

## SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

- **Un territoire aux enjeux écologiques forts et diversifiés**

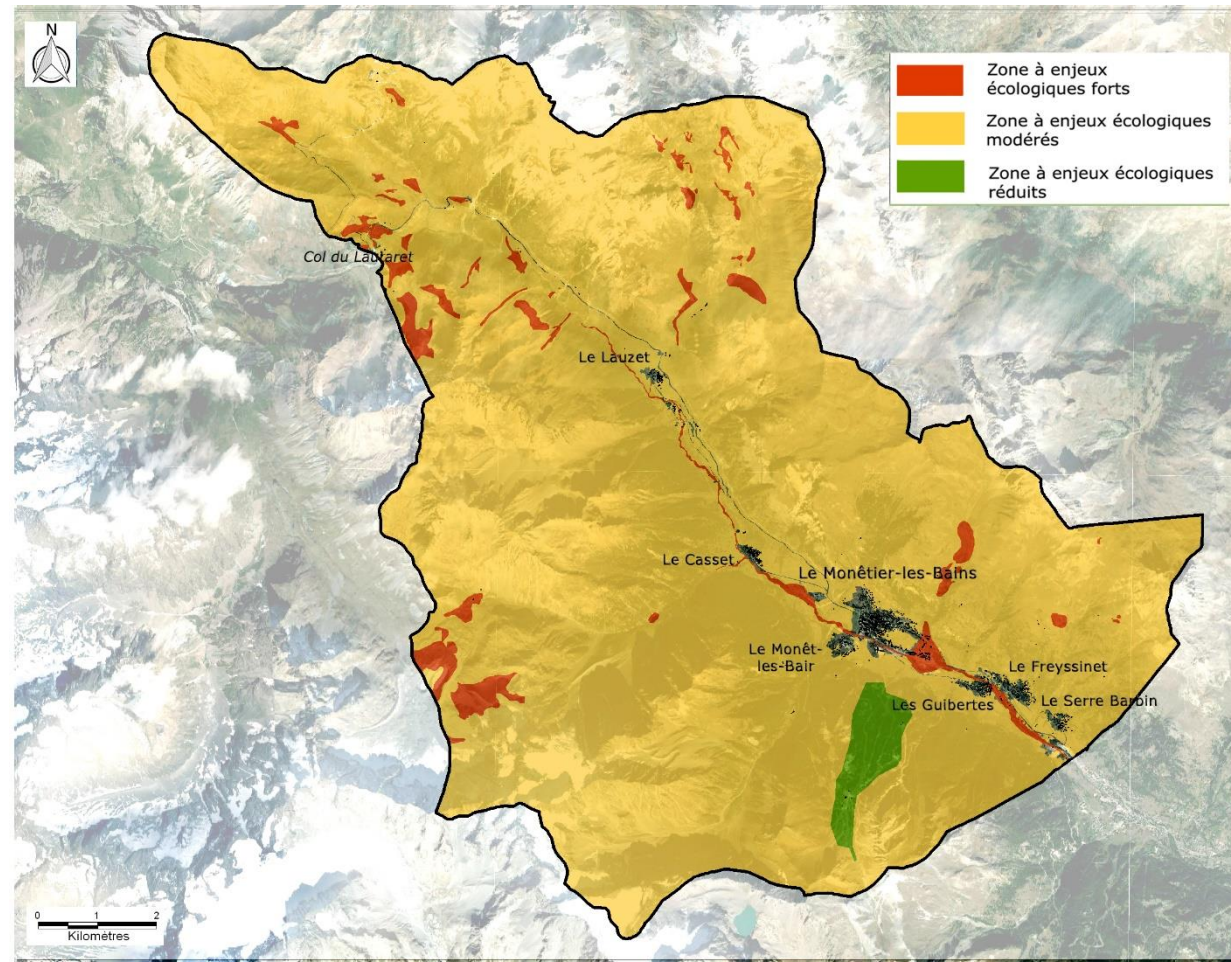
- Des enjeux concernant essentiellement les **zones de plus haute altitude et les zones humides**

- Des enjeux **au niveau des zones urbanisées:**

- **zones humides et cours d'eau**

- **enjeux de continuités écologiques**

- **enjeux de conservation d'espèces protégées**



Carte d'évaluation des enjeux écologiques  
Commune de Le-Monétier-les-Bains

Réalisation : C. Guignier  
Novembre 2016  
Fonds ortho IGN

- **L'essentiel de la surface communale est concernée par des enjeux écologiques**

## QUELQUES PISTES D' ACTIONS

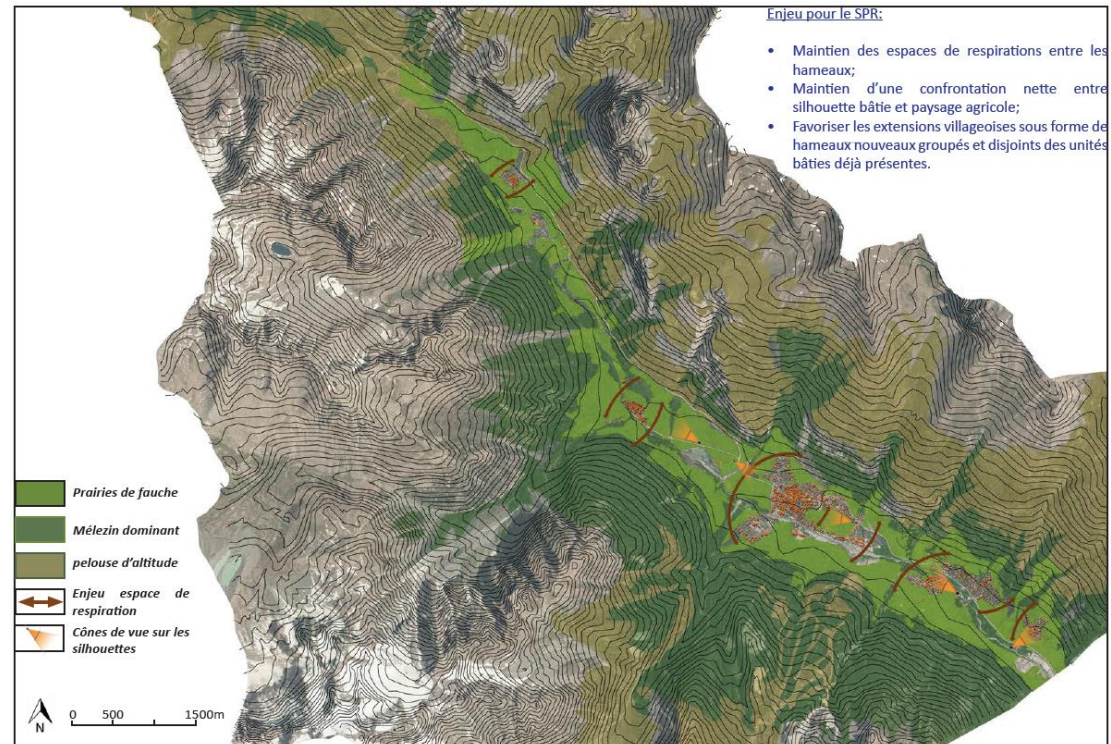
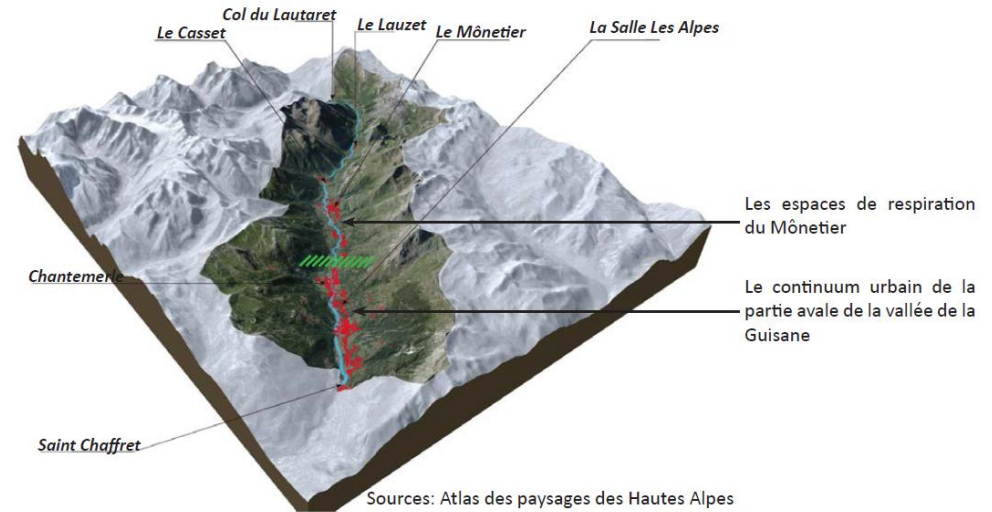
Thème	Actions envisagées	Objectifs
<b>Préservation des habitats patrimoniaux</b>		
Préservation et maintien des prairies de fauche de montagne	Prendre en considération les enjeux liés aux prairies de fauche de montagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Localiser les milieux et espèces à enjeux</li> <li>- Connaître les menaces</li> <li>- Encourager les pratiques favorables</li> <li>- Evaluer les besoins d'actions</li> </ul>
Préservation des zones humides	Prendre en considération les enjeux liés aux zones humides dans le zonage du PLU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les impacts de l'urbanisation sur ces habitats</li> <li>- Protéger les zones humides au niveau local</li> <li>- Protection des espèces patrimoniales liées aux milieux humides</li> <li>- Protéger la ressource en eau</li> </ul>
	Préserver les berges de la Guisane, notamment au niveau des zones urbanisées et exploitées (habitat d'intérêt réglementé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les berges et ses cordons boisés de nouvelles exploitations</li> <li>- Remettre en état les secteurs dégradés</li> <li>- Protéger le cordon boisé par un zonage spécifique</li> </ul>
	Actions de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser le public à l'utilité et à l'intérêt des zones humides</li> </ul>
<b>Préservation de l'environnement naturel</b>		
Préservation des espèces animales et végétales	Fauchage raisonnée des bords de route	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la faune et la flore</li> </ul>
	Améliorer et réduire l'éclairage nocturne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la pollution nocturne</li> <li>- Préserver la faune nocturne (Chevêchette, chiroptères)</li> </ul>
	Assurer la protection des stations et sites d'espèces d'intérêt particulier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zonage PLU spécifique</li> <li>- Réglementation</li> <li>- Encourager les pratiques favorables</li> <li>- Conduire des actions de communication auprès des professionnels et des particuliers</li> </ul>

# Partie VIII : Analyse paysagère et patrimoniale

---

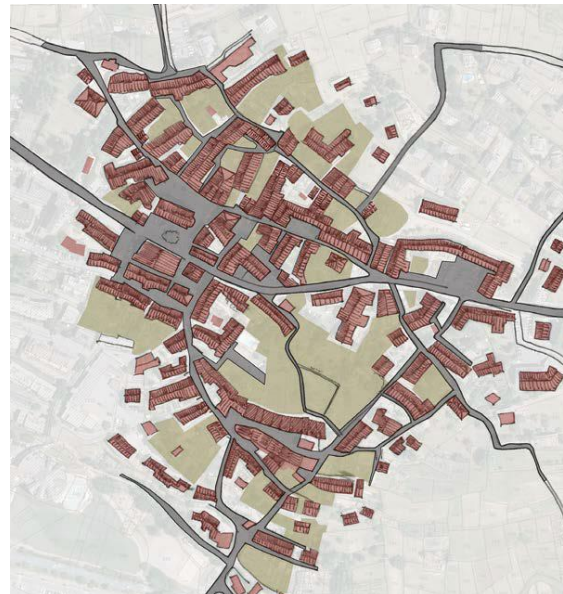
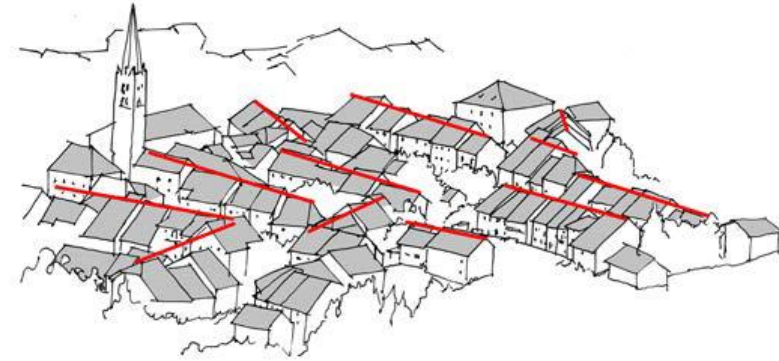
## ANALYSE PAYSAGÈRE

- Un paysage de vallée glaciaire encadrée par de hauts massifs montagneux ;
- Une opposition de versant très marquée avec en rive droite de la Guisane, un ubac qui accueille les principaux boisements de mélèzes / un adret où l'on retrouve les principales terres agricoles composées de pâturages ; et des profils de pente différents : un adret qui offre quelques replats ou plateaux inclinés au dessus des premières barres rocheuses / l'ubac qui présente des profils plus réguliers et plus abrupts.
- De nombreux sites et paysages remarquables liés aux espaces naturels mais aussi à l'articulation des espaces urbains et agricoles dont la typologie marque une rupture totale avec l'urbanisation du bas de la vallée ;
- Des enjeux forts de préservation traduits dans le cadre d'un SPR.



## ANALYSE PATRIMONIALE

- Un patrimoine communal riche, que ce soit pour le patrimoine naturel, paysager (voir parties précédentes) ou bâti ;
- Un patrimoine bâti qui comprend notamment :
  - 6 monuments historiques ;
  - Du patrimoine religieux (chapelles notamment) ;
  - Du patrimoine lié au bâti traditionnel (architecture, implantation, niches à vierges, autres éléments de décoration) ;
  - Du patrimoine thermal, industriel et artisanal ;
  - Des chalets d'alpage ...



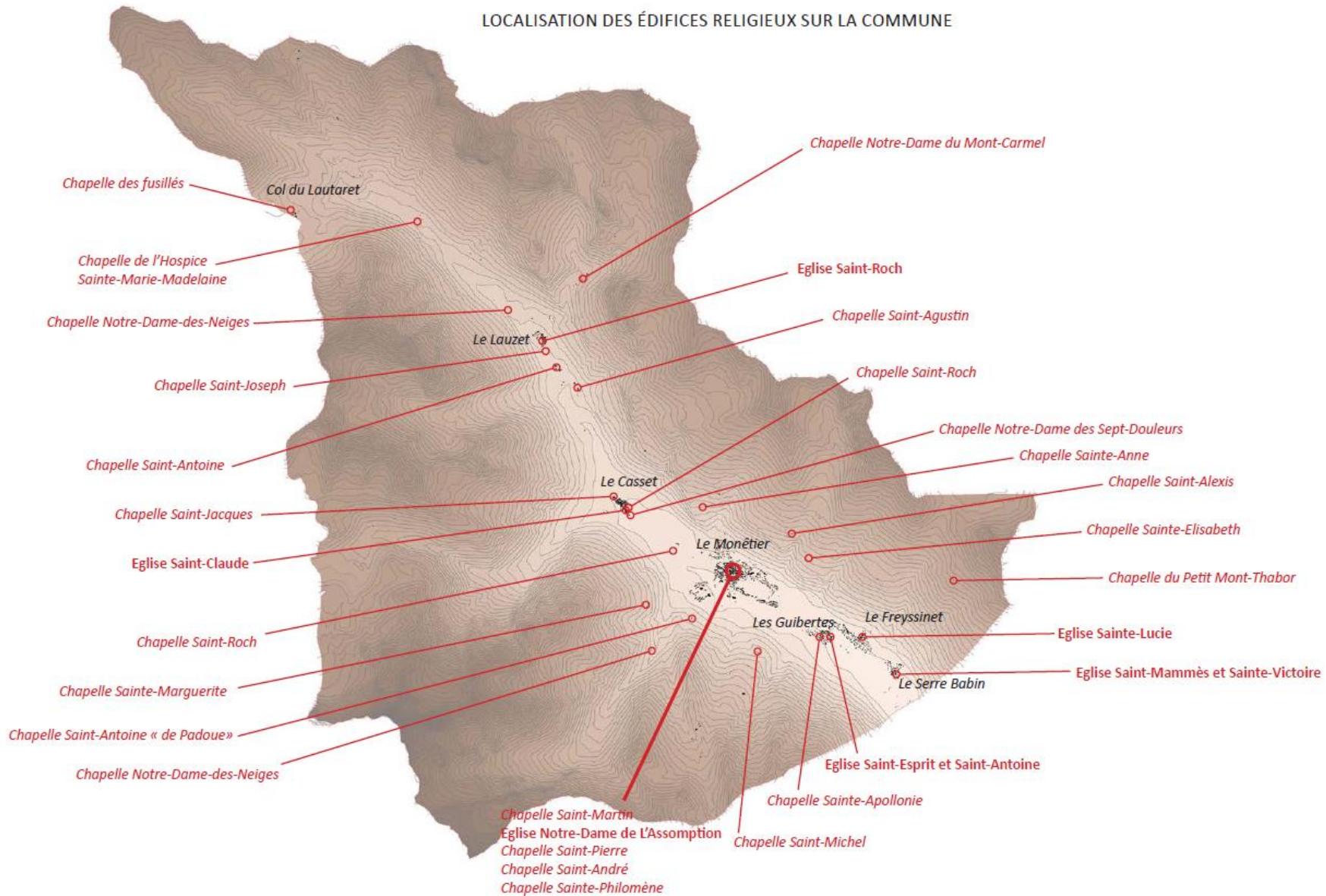
Mais aussi les jardins, les canaux ...

- La encore de gros enjeux de préservation et de mise en valeur notamment traduit par le SPR.



# ANALYSE PATRIMONIALE

LOCALISATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX SUR LA COMMUNE



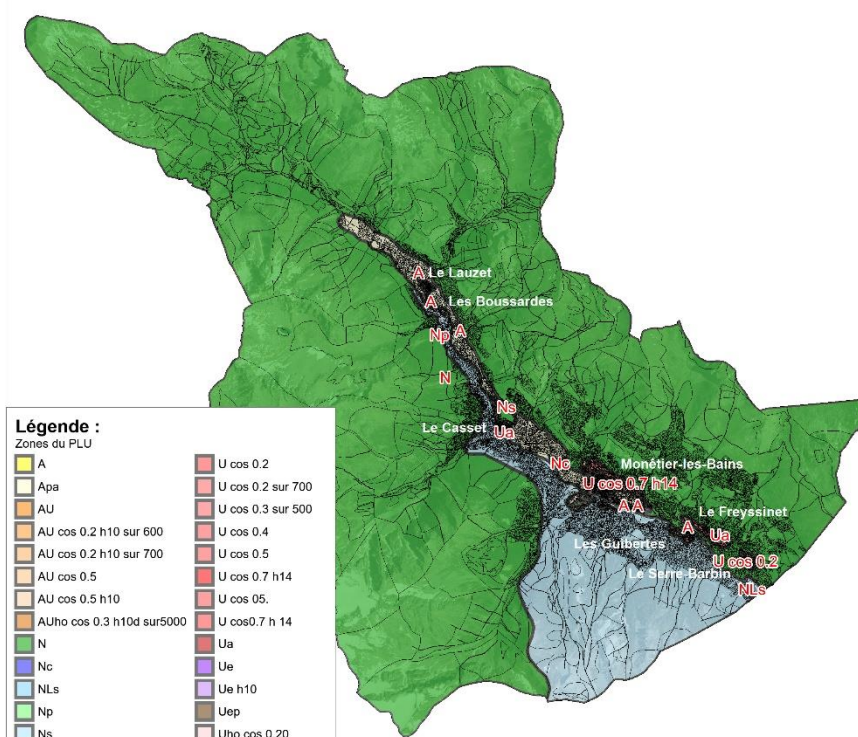
# Partie IX : Evolution urbaine

---

# BILAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- PLU actuellement opposable approuvé 08 juillet 2004, et modifié le 02 février 2005, le 14 septembre 2005, le 31 mai 2007, le 9 juin 2010 et le 19 janvier 2011.
- La commune est couverte à 97,18 % par un zonage naturel dont 11,8 % pour le domaine skiable ;
- Les zones urbaines représentent moins de 0,8 % du territoire et les zones AU 0,16 % ;
- Les espaces agricoles couvrent également 1,9 % de la commune

Zonage du PLU actuellement opposable



**Légende :**  
Zones du PLU

A	U cos 0.2
Apa	U cos 0.2 sur 700
AU	U cos 0.3 sur 500
AU cos 0.2 h10 sur 600	U cos 0.4
AU cos 0.2 h10 sur 700	U cos 0.5
AU cos 0.5	U cos 0.7 h14
AU cos 0.5 h10	U cos 0.5
AUho cos 0.3 h10d sur 5000	U cos 0.7 h 14
N	Ua
Nc	Ue
NLs	Ue h10
Np	Uep
Ns	Uho cos 0.20
U	

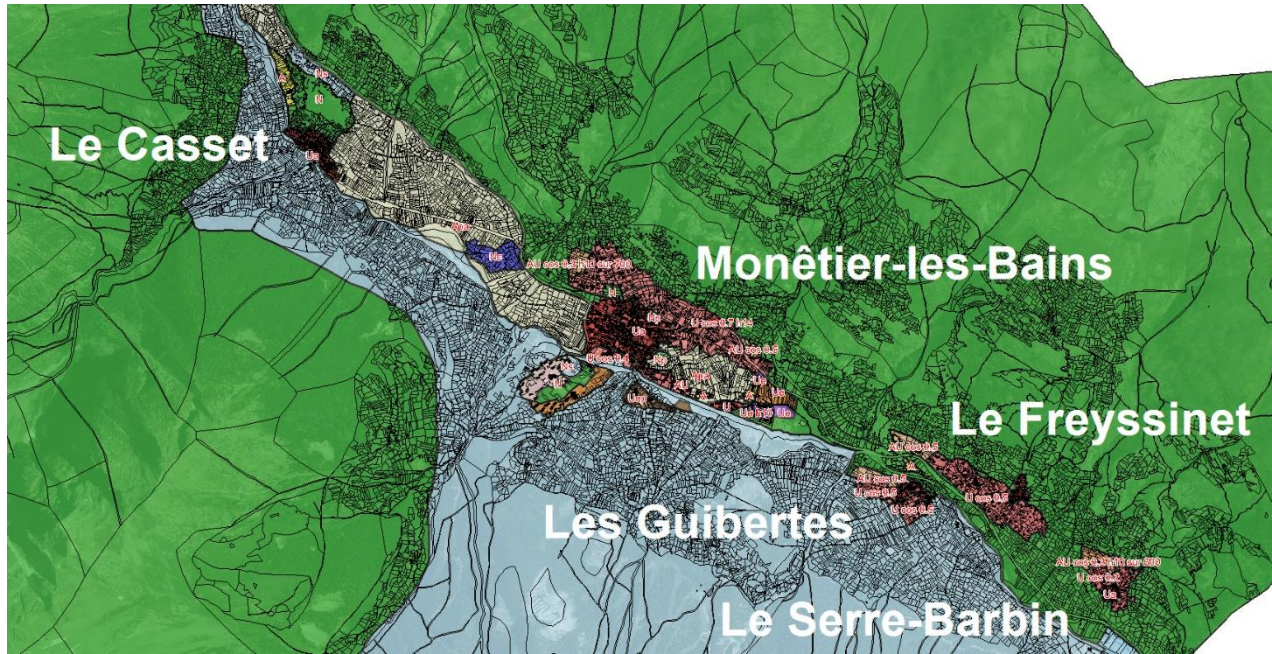


**Alpicité**  
14, rue Caffre  
05200 EMBRUN  
04 82 48 51 80  
contact@alpicite.fr

Réalisation : S. GALLES - Alpicité  
Source : BD Ortho, Cadastre

Type de zone	Précision type de zone	Zone PLU	Surface en ha	% de la surface totale
U		U	1,23	0,009%
	pas de construction nouvelle ou d'extension	Ua	23,05	0,174%
		U cos 0,5	24,53	0,185%
		U cos 0,4	2,01	0,015%
		U cos 0,2	4,69	0,035%
		U cos 0,3 sur 500	17,07	0,129%
		U cos 0,2 sur 700	10,16	0,077%
		U cos 0,7 h14	7,38	0,056%
	réserve aux équipements liés au front de neige	Uep	3,31	0,025%
	réserve aux hébergements hôtelier et centres de vacances	Uho cos 0,20	4,81	0,036%
		Ue	1,83	0,014%
en secteur économique	Ue h10	1,91	0,014%	
<b>Sous-total U</b>			<b>101,96</b>	<b>0,771%</b>
AU		AU	2,88	0,022%
		AU cos 0,5	5,54	0,042%
		AU cos 0,5 h10	0,28	0,002%
		AU cos 0,2 h10 sur 600	2,87	0,022%
		AU cos 0,2 h10 sur 700	1,95	0,015%
	réserve aux hébergements hôtelier et centres de vacances	AUho cos 0,3 h10d sur 5000	4,38	0,033%
<b>Sous-total AU</b>			<b>17,89</b>	<b>0,135%</b>
N		N	11288,14	85,325%
	réserve camping et caravaning	Nc	5,01	0,038%
	protection des sources	Np	4,16	0,031%
	domaine skiable et activités de sports de plein air	Ns	1548,43	11,704%
		Nis	11,57	0,087%
<b>Sous-total N</b>			<b>12857,30</b>	<b>97,186%</b>
A		A	9,16	0,069%
	protection des paysages	Apa	243,21	1,838%
<b>Sous-total A</b>			<b>252,37</b>	<b>1,908%</b>

# BILAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME



# BILAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

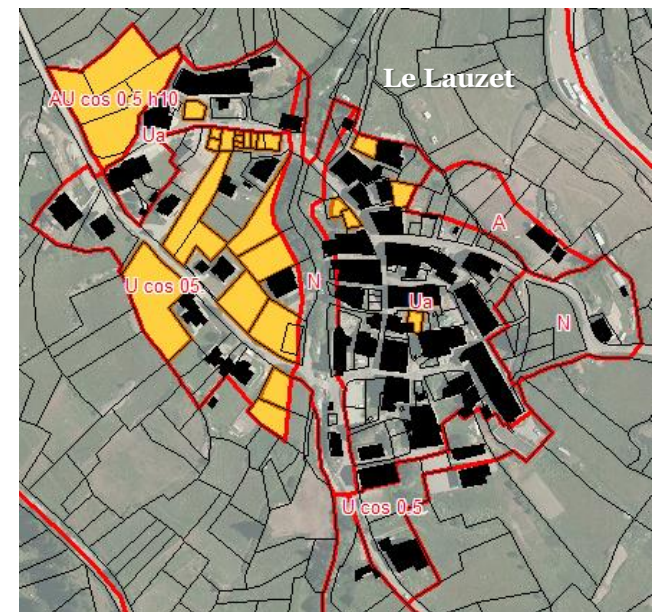
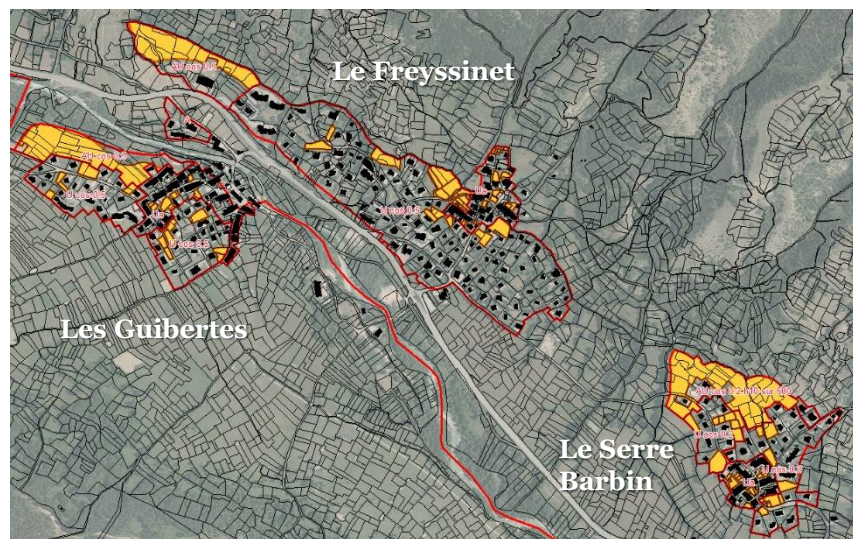
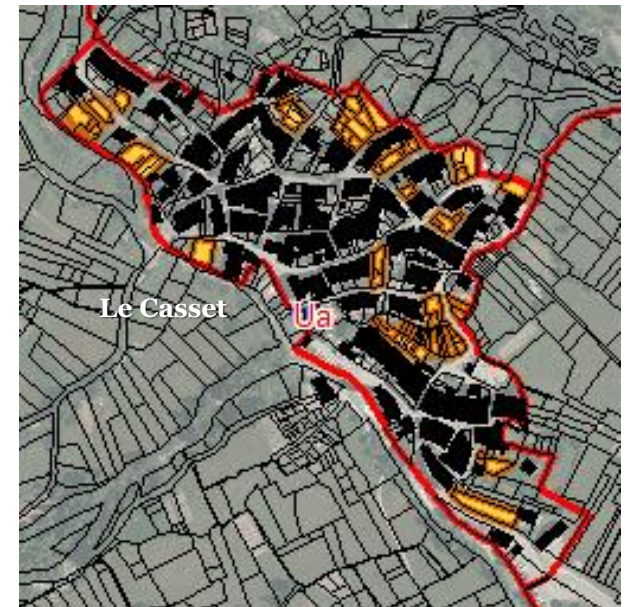
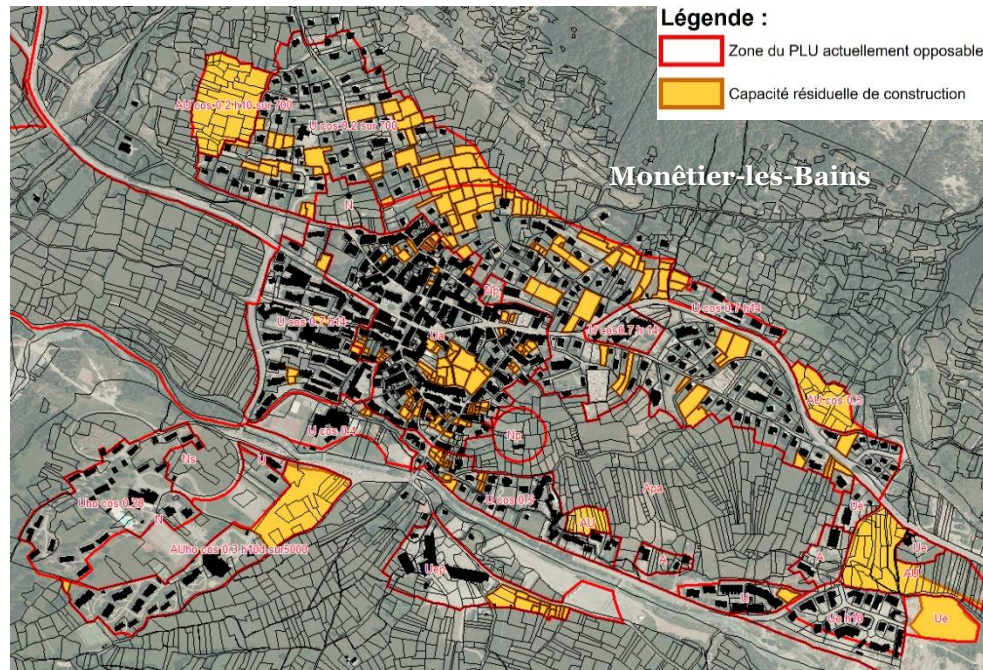
**Les capacités résiduelles de construction au regard du PLU sont de 26,2 ha** (ces données intègrent les zones rouges du PPR, ainsi que la bande inconstructible au titre de la loi Barnier qui impacte largement la zone AU cos 0,5 du Freyssinet et dans une moindre mesure la zone AU à l'entrée Est du Monêtier) :

- 12,81 ha en zone U avec moins de 1 ha en zone économique et 2,44 ha en zone Ua où sont interdites les nouvelles constructions et les extensions (saufs annexes) ;
- 13,38 ha en zone AU dont 1,5 ha sur une zone dédiées aux activités hôtelières et aux centres de vacances ;
- 8,57 ha des 12,81 ha en zone U sont sur le village du Monêtier et ses extensions (dont 1,52 en zone Ua) ;
- 7,14 ha des 13,38 ha en zone AU sont sur le village du Monêtier et ses extensions ;
- Plus de 15,5 ha des 26,2 ha encore constructibles au PLU sont donc sur le village soit environ 59 % du total.

Type de zone	Précision type de zone	Zone PLU	Surface en ha	% de la surface totale	Surface résiduelle constructible Mônétier-les-Bains	Surface résiduelle constructible Le Serre-Barbin	Surface résiduelle constructible Les Guilbertes	Surface résiduelle constructible Le Freyssinet	Surface résiduelle constructible Le Casset	Surface résiduelle constructible Le lauzet	Surface résiduelle constructible totale	
U	pas de construction nouvelle ou d'extension	U	1,23	0,009%	0,07						0,07	
		Ua	23,05	0,174%	1,32	0,18	0,16	0,20	0,54	0,05	2,44	
		U cos 0,5	24,53	0,185%	0,17		0,57	1,12		0,55	2,42	
		U cos 0,4	2,01	0,015%	0,02						0,02	
		U cos 0,2	4,69	0,035%		0,88					0,88	
		U cos 0,3 sur 500	17,07	0,129%	3,41						3,41	
		U cos 0,2 sur 700	10,16	0,077%	2,11						2,11	
		U cos 0,7 h14	7,38	0,056%	0,22						0,22	
		réservée aux équipements liés au front de neige	Uep	3,31	0,025%	0,45						0,45
		réservée aux hébergements hôtelier et centres de vacances	Uho cos 0,20	4,81	0,036%							0,00
		en secteur économique	Ue	1,83	0,014%	0,80						0,80
			Ue h10	1,91	0,014%							0,00
	<b>Sous-total U</b>		<b>101,96</b>	<b>0,771%</b>	<b>8,57</b>	<b>1,05</b>	<b>0,73</b>	<b>1,32</b>	<b>0,54</b>	<b>0,60</b>	<b>12,81</b>	
AU		AU	2,88	0,022%	2,81						2,81	
		AU cos 0,5	5,54	0,042%	0,89		1,59	2,11			4,59	
		AU cos 0,5 h10	0,28	0,002%						0,28	0,28	
		AU cos 0,2 h10 sur 600	2,87	0,022%		2,26					2,26	
		AU cos 0,2 h10 sur 700	1,95	0,015%	1,93						1,93	
		réservée aux hébergements hôtelier et centres de vacances	AUho cos 0,3 h10d sur 5000	4,38	0,033%	1,50						1,50
	<b>Sous-total AU</b>		<b>17,89</b>	<b>0,135%</b>	<b>7,14</b>	<b>2,26</b>	<b>1,59</b>	<b>2,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,28</b>	<b>13,38</b>	
N		N	11288,14	85,325%								
	réservée camping et caravanning	Nc	5,01	0,038%								
	protection des sources	Np	4,16	0,031%								
	domaine skiable et activités de sports de plein air	Ns	1548,43	11,704%								
		Nls	11,57	0,087%								
	<b>Sous-total N</b>		<b>12857,30</b>	<b>97,186%</b>								
A		A	9,16	0,069%								
	protection des paysages	Apa	243,21	1,838%								
	<b>Sous-total A</b>		<b>252,37</b>	<b>1,908%</b>								

# BILAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Réunion publique n°1 - Diagnostic

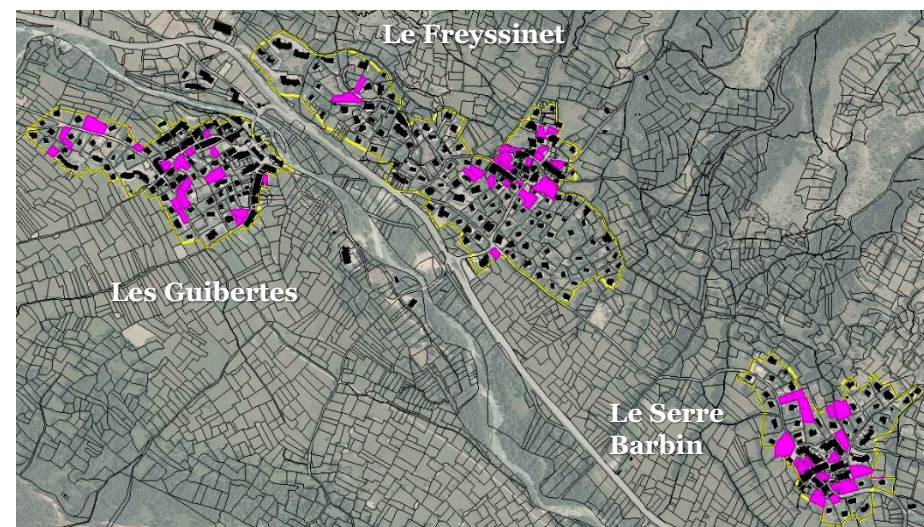
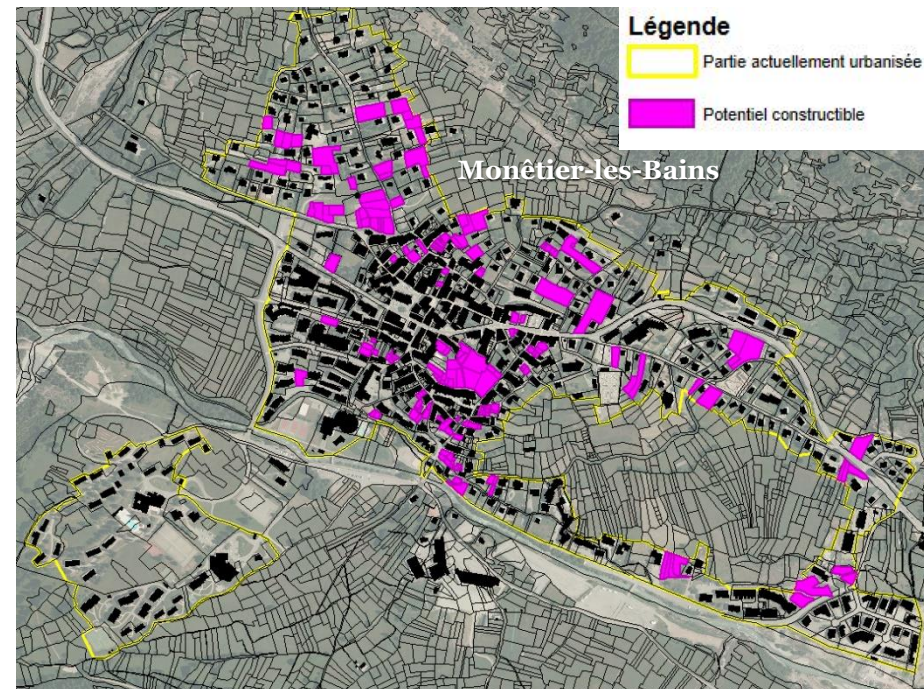


# EVALUATION DU POTENTIEL CONSTRUCTIBLE

## Les dents creuses :

- La loi ALUR impose de combler en priorité les « dents creuses », espaces non bâtis à l'intérieur des parties actuellement urbanisées (PAU) ;
- Ces espaces devront donc être urbanisables en priorité dans le futur PLU ;
- Le total des dents creuses sur la commune calculé aux UF et prenant en compte les zones rouges du PPR et la bande inconstructible au titre de la loi Barnier (négligeable) s'élève à **9,06 ha** selon les PAU retenues ;
- Le village du Monétier représente à lui seul 5,55 ha de ces dents creuses dont beaucoup de jardins (dont l'intérêt patrimonial pourrait être mis en avant) et les abords de la rotonde ;
- Le reste de ces dents creuses est assez bien réparti sur les différents hameaux de la commune.

Hameau	Surface (ha)
Monétier-les Bains	5,55
Le Serre-Barbin	0,99
Les Guibertès	0,72
Le Freyssinet	0,77
Le Casset	0,41
Le Lauzet	0,61
<b>Total</b>	<b>9,06</b>

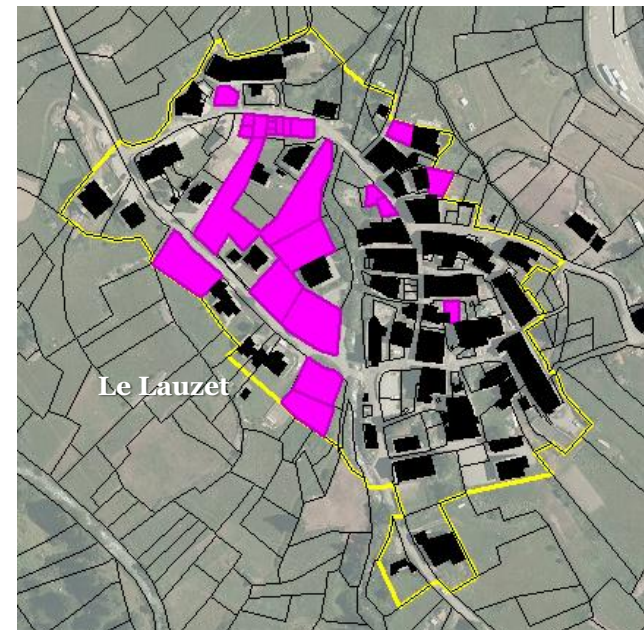
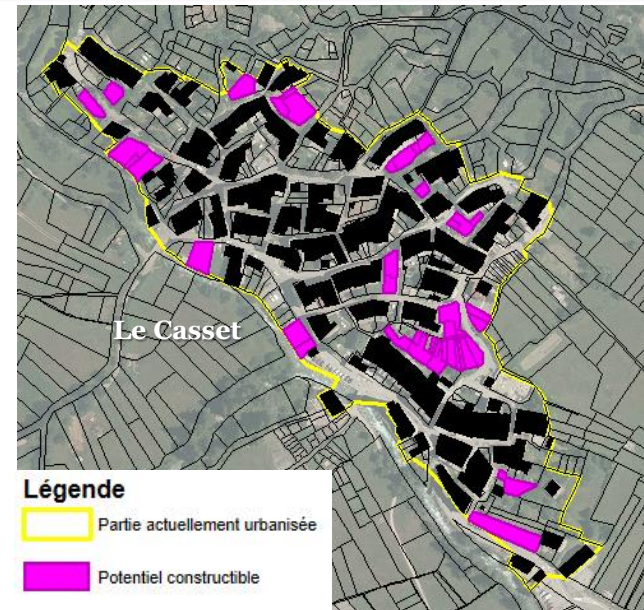


## EVALUATION DU POTENTIEL CONSTRUCTIBLE

### Les dents creuses :

- La loi ALUR impose de combler en priorité les « dents creuses », espaces non bâtis à l'intérieur des parties actuellement urbanisées (PAU) ;
- Ces espaces devront donc être urbanisables en priorité dans le futur PLU ;
- Le total des dents creuses sur la commune calculé aux UF et prenant en compte les zones rouges du PPR et la bande inconstructible au titre de la loi Barnier (négligeable) s'élève à **9,06 ha** selon les PAU retenues ;
- Le village du Monétier représente à lui seul 5,55 ha de ces dents creuses dont beaucoup de jardins (dont l'intérêt patrimonial pourrait être mis en avant) et les abords de la rotonde ;
- Le reste de ces dents creuses est assez bien réparti sur les différents hameaux de la commune.

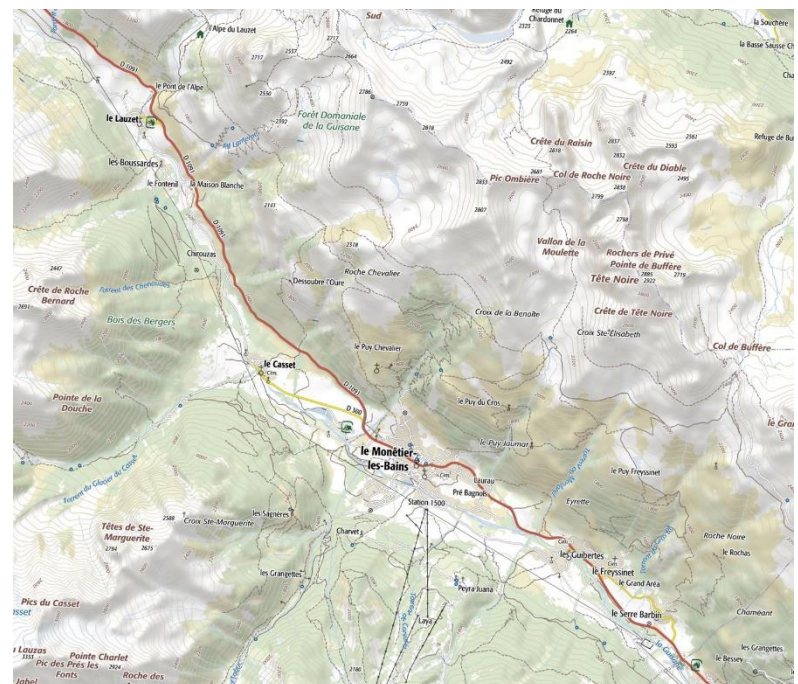
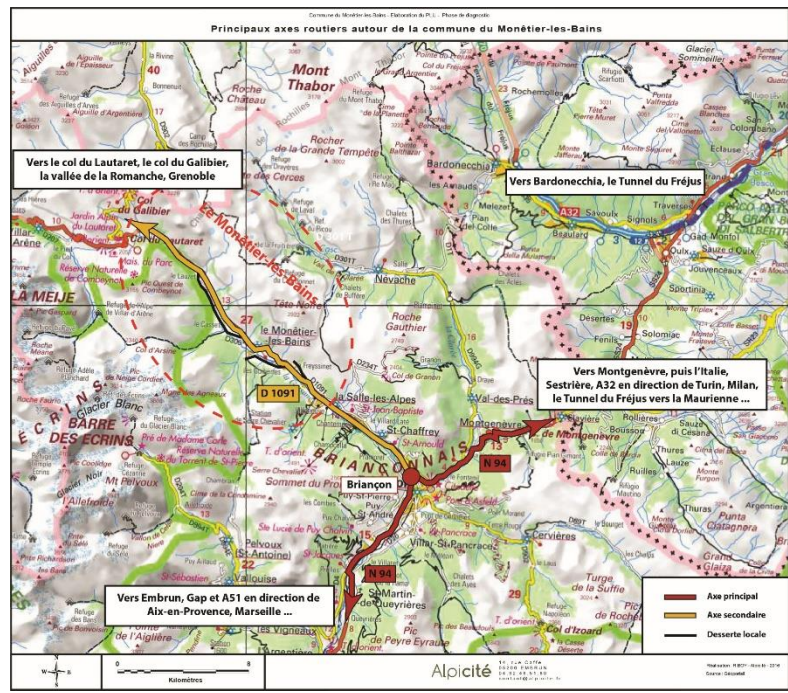
Hameau	Surface (ha)
Monétier-les Bains	5,55
Le Serre-Barbin	0,99
Les Guibertès	0,72
Le Freyssinet	0,77
Le Casset	0,41
Le Lauzet	0,61
<b>Total</b>	<b>9,06</b>





# DÉPLACEMENTS ET CIRCULATION

- L'accès routier principal à la commune est la D 1091 qui est un axe important à l'échelle départementale et suprarégionale, puisque permettant la liaison entre les Hautes-Alpes et l'Isère par le Col du Lautaret, puis la Savoie par le Galibier, et qui traverse la commune du sud-est au nord-ouest en passant par le village (ce qui peut poser la question d'une éventuelle déviation) et longeant l'ensemble des hameaux ;
- La D 1091 permet également de rejoindre la N 94 au sud-est par la commune de Briançon, et ainsi de rejoindre l'Italie à l'Est et de redescendre vers Gap, puis le Sud de la France vers le sud-ouest ;
- Plusieurs axes internes permettent également de relier cette route aux différents hameaux, notamment la D 500 (Le Freyssinet, Le Serre-Barbin), la D 400 (Les Guibertes), la D 300 (Le Casset), et D 200 (Le Lauzet) ;
- Le reste du réseau en fond de vallée est essentiellement composé des voies internes aux hameaux et au village (route des bains notamment), et d'une voie communale permettant, sous la D 1091, de relier le Lauzet au Casset en passant par Les Boussardes ;
- En dehors de la vallée, le réseau est complété par de nombreuses pistes.



# DÉPLACEMENTS DOUX ET STATIONNEMENT

## Déplacements doux :

- La commune est peu équipée en matière de cheminement doux puisque seul le centre-village le long de la D 1091 et les abords des Grands Bains sont équipés de trottoirs et cheminements piétons avec un minimum de continuité (on retrouve quelques tronçons par exemple rue du Château) Ceux-ci sont cependant parfois sous-dimensionnés ;
- Sur le reste du village et des hameaux, les voies sont partagées avec les véhicules et les cyclistes ;
- On notera que beaucoup de ses voies sont des ruelles peu fréquentées par les véhicules ;
- Il n'y a aucun aménagement pour les cycles sur la commune alors que la commune permet de monter le Col du Lautaret et du Galibier ;
- Il y a un projet de voie douce passant sur la commune ;
- Par ailleurs la commune est parcourue de nombreux sentiers de randonnée.



## Stationnement :

- La commune possède une quarantaine de parking et espaces de stationnement pour un total d'au moins 1100 places ;
- Il y a cependant une absence de stationnements publics bien définis sur Les Guibertès, Le Freyssinet et Serre-Barbin ;
- Il y a aussi un manque de stationnement sur certains départs de randonnées (notamment au Pont de l'Alpe) ;
- La commune a signalé des problématique de stationnement en particulier dans le centre-village (inscrit dans la délibération de lancement de la procédure).

Nom du parking	Places effectives	Places PMR
Les grands bains	102	6
En face de CRISMER	13	
Charmettes I	247	
Charmettes II	110	
Charmettes III	92	
Bord de Guisane devant maison ASSOR entre le pont et le panneau de bus	23	
Bord de Guisane devant les HLM de Pré Bagnol entre le pont et l'abri bus	37	
Puy Chevalier	17	
BLANC	13	
Chanteloube.		
Lauzières		2
Gare routière de Pré Chabert.	0	4
Conchiers	35	
Marché	31	1
Poste	20	1
Stabatio	11	1
Sainte Marguerite	5	1
Eglise	7	2
Novalèse	16	
Cure	7	
Peupliers	49	1
Peupliers II	34	
Pommier	34	
Vie de Clare	25	
Gros Moutas	26	
Maison de la nature et de la chasse.	16	
Bourg	5	
Saint Fabien	5	
Jardin des Gendarmes	15	
Saint Eldrade	4	
Rotonde	8	
Marcel BONNARDEL	30	
Saint Pierre - Musée	2	1
Cinéma	5	2
Le Rebanchon		1
Entrée du Lautzet.		
Entrée Sud du Casset	35	
Notre dame des 7 Douleurs		
Parking du lavoir		
Entrée Nord du Casset		
Entrée Sud du Freyssinet		
<b>Total</b>	<b>1079</b>	<b>23</b>

# Partie X : Les réseaux d'eau

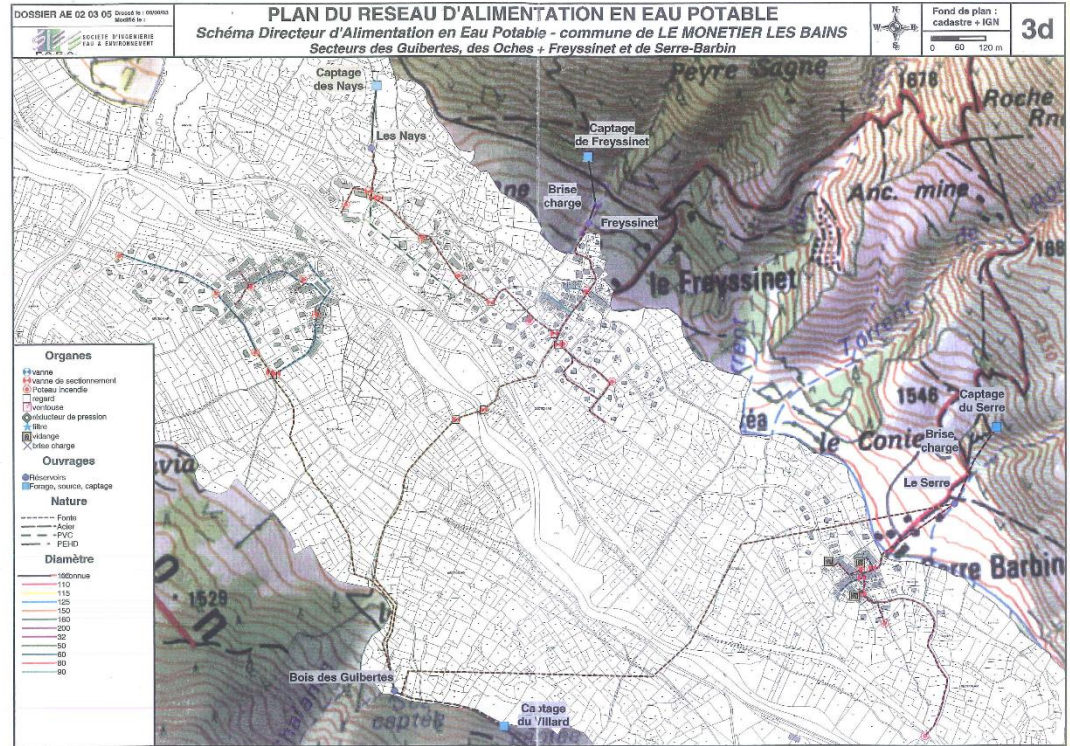
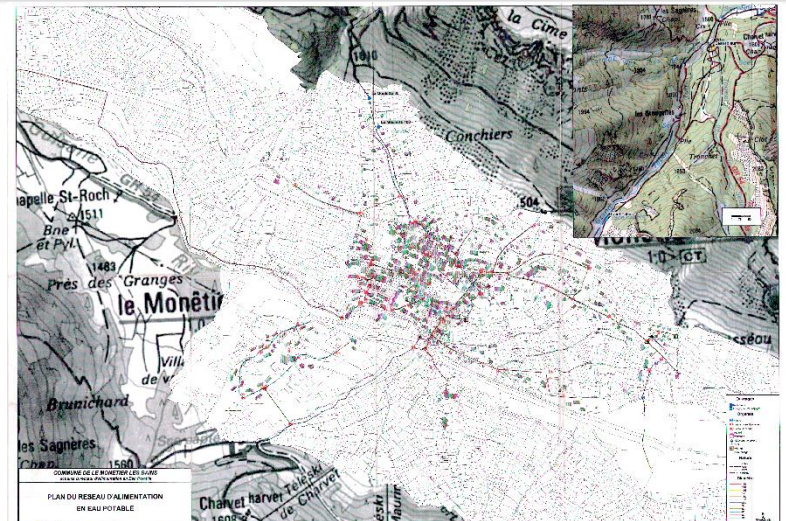
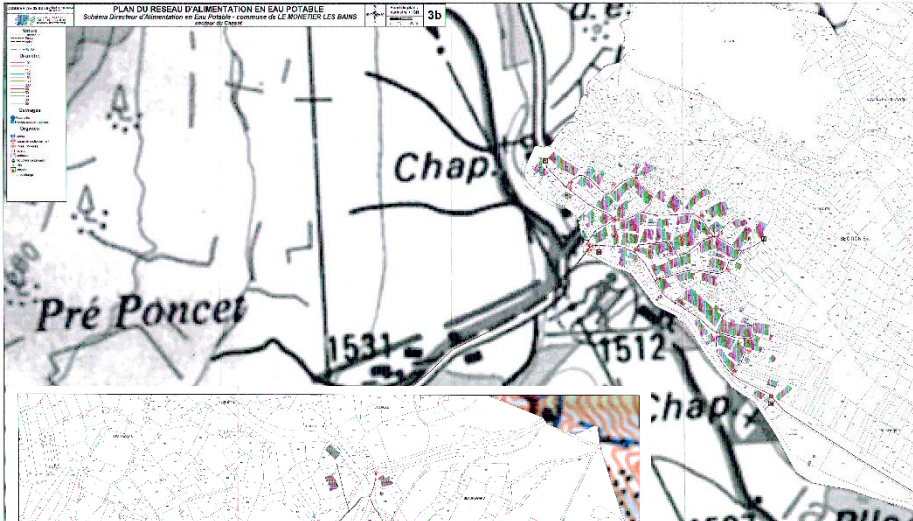
---

## RÉSEAU D'EAU POTABLE

- La commune possède un Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable de mai 2003,
- 9 captages alimentent la commune :
  - L’aiguillette alimentant le Lauzet
  - Le Petit Tabuc alimentant le Casset
  - La Moulette alimentant le chef-lieu,
  - Le Grand Tabuc alimentant le chef-lieu,
  - Le Bachas alimentant des restaurants d’altitude ainsi que les bâtiments des remontées mécaniques
  - La Villard alimentant les Guibertes ainsi que les Oches, Freyssinet et Serre Barbin via le réservoir de Serre
  - Les Nays alimentant les Oches
  - La Garcine alimentant le Freyssinet
  - Le Serre alimentant le Serre Badin
- Plusieurs ouvrages de stockage existent sur la commune :
  - Le réservoir du Lauzet : bon état général
  - Le réservoir du Casset : état moyen, canalisations corrodées,
  - Le réservoir de la Moulette 80 : état moyen, plusieurs parties à réhabiliter,
  - Le réservoir de la Moullet 400 : état bon, menus travaux à prévoir,
  - Le réservoir des Guibertes : Etat bon,
  - Le réservoir des Nays : état bon, menus travaux à prévoir,
  - Le réservoir du Freyssinet : état bon, menus travaux à prévoir,
  - Le réservoir du Serre : état bon

# RÉSEAU D'EAU POTABLE

Réunion publique n°1 - Diagnostic



# RÉSEAU D'EAU POTABLE

Analyse production / consommation					
Hameaux	Débit journalier total (mesures d'octobre 2002)	Volume journalier distribué maximum (extrapolation été/hiver) et proportion de la ressource disponible en octobre 2002	Hypothèse de lits supplémentaires du SDA	Volume journalier de distribution théorique future et proportion de la ressource disponible	Remarque SDA
Le Lauzet	1200 m3	185 m3	50	200 m3	Ressource suffisante Variations de débit importantes, capacité de stockage de 300m3 supérieure au volume distribué de pointe
Le Casset	3000 m3	650 m3	0	650 m3	Malgré une ressource suffisante, il est conseillé de réhabiliter le réservoir du Casset (car volume de stockage inférieur au volume distribué et pas de réserve incendie)
Le Chef-Lieu	5100 m3	2600 m3	1200	2800 m3	Ressource suffisante mais capacité de stockage trop faible
Les Guibertès, les Oches et Freyssinet	865 m3 et 260 m3 (nays, Garcine et Serre)	1050 m3	600	1150 m3	Ressource suffisante si : création d'une conduite d'adduction permettant d'alimenter le réservoir du Freyssinet par celui des Guibertès ; déconnexion du captage de la Garcine du réservoir du Freyssinet ; déconnexion du réservoir des Nays et alimentation des Oches par le réservoir des Guibertès

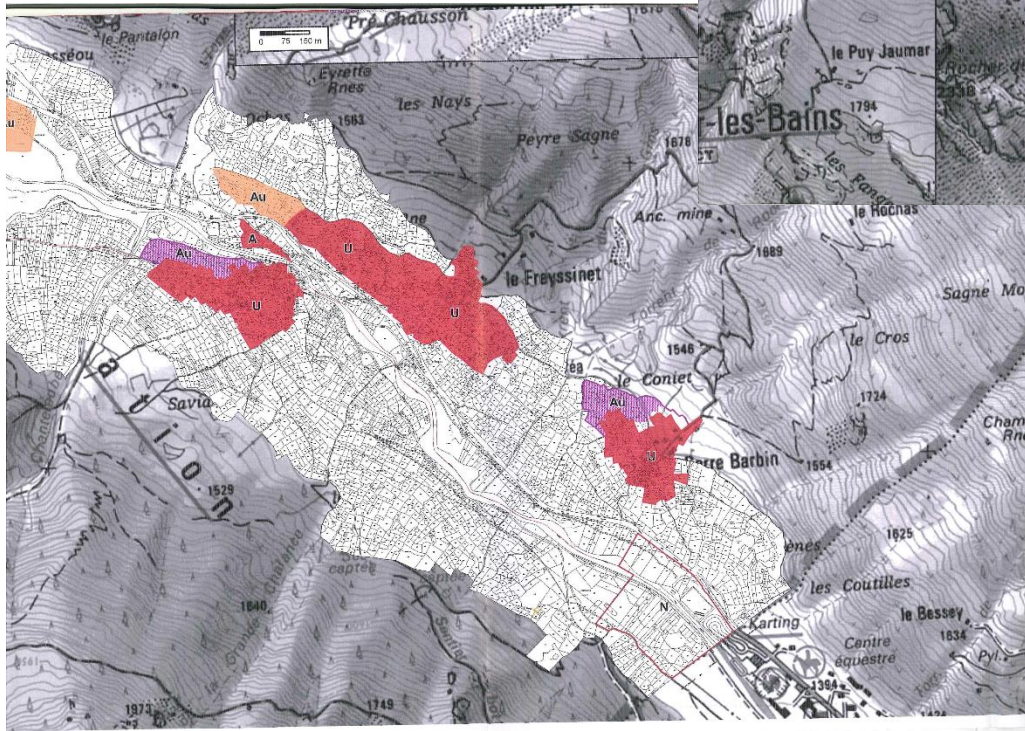
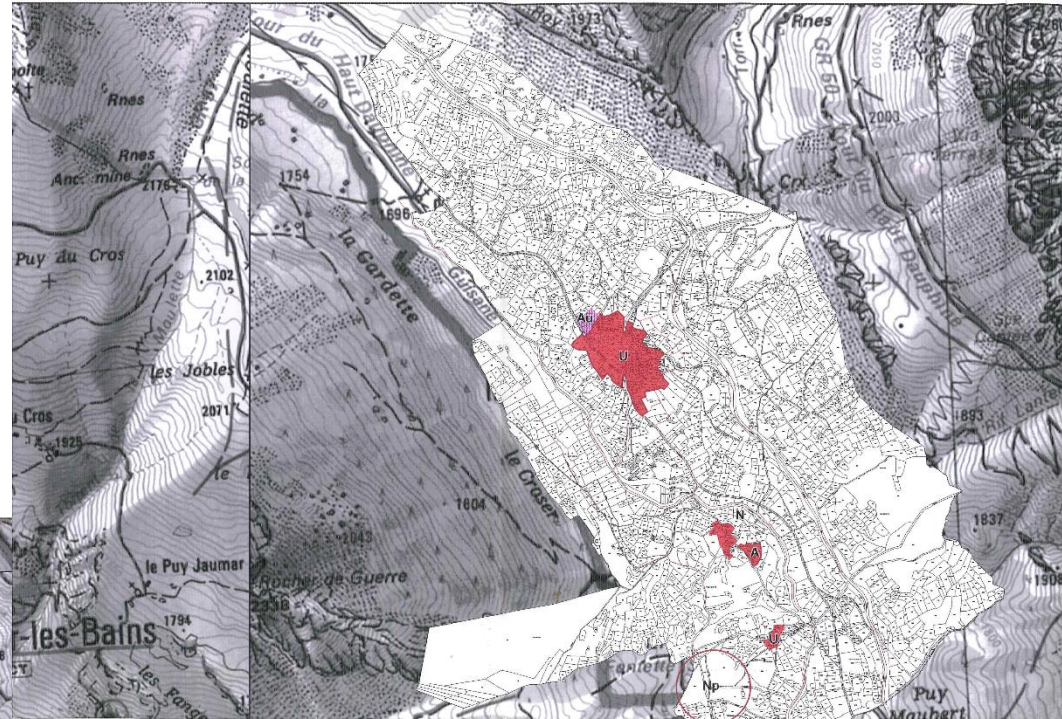
# RÉSEAU D'EAU POTABLE

Analyse production / consommation					
Hameaux	Débit journalier total (mesures d'octobre 2002)	Volume journalier distribué maximum (extrapolation été/hiver) et proportion de la ressource disponible en octobre 2002	Hypothèse de lits supplémentaires du SDA	Volume journalier distribué théorique futur proportion de la ressource disponible	Remarque SDA
Le Lauzet	1200 m3	185 m3	50	200 m3	Ressource suffisante Variations de débit importantes, capacité de stockage de 300m3 supérieure au volume distribué de pointe
Le Casset	3000 m3	650 m3	0	650 m3	Malgré une ressource suffisante, il est conseillé de réhabiliter le réservoir du Casset (car volume de stockage inférieur au volume distribué et pas de réserve incendie)
Le Chef-Lieu	5100 m3	2600 m3	1200	2800 m3	Ressource suffisante mais capacité de stockage trop faible
Les Guibertès, les Oches et Freyssinet	865 m3 et 260 m3 (nays, Garcine et Serre)	1050 m3	600	1150 m3	Ressource suffisante si : création d'une conduite d'adduction permettant d'alimenter le réservoir du Freyssinet par celui des Guibertès ; déconnexion du captage de la Garcine du réservoir du Freyssinet ; déconnexion du réservoir des Nays et alimentation des Oches par le réservoir des Guibertès

Il n'y a plus aujourd'hui de problèmes d'alimentation sur les secteurs qui présentaient des remarques.

## RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

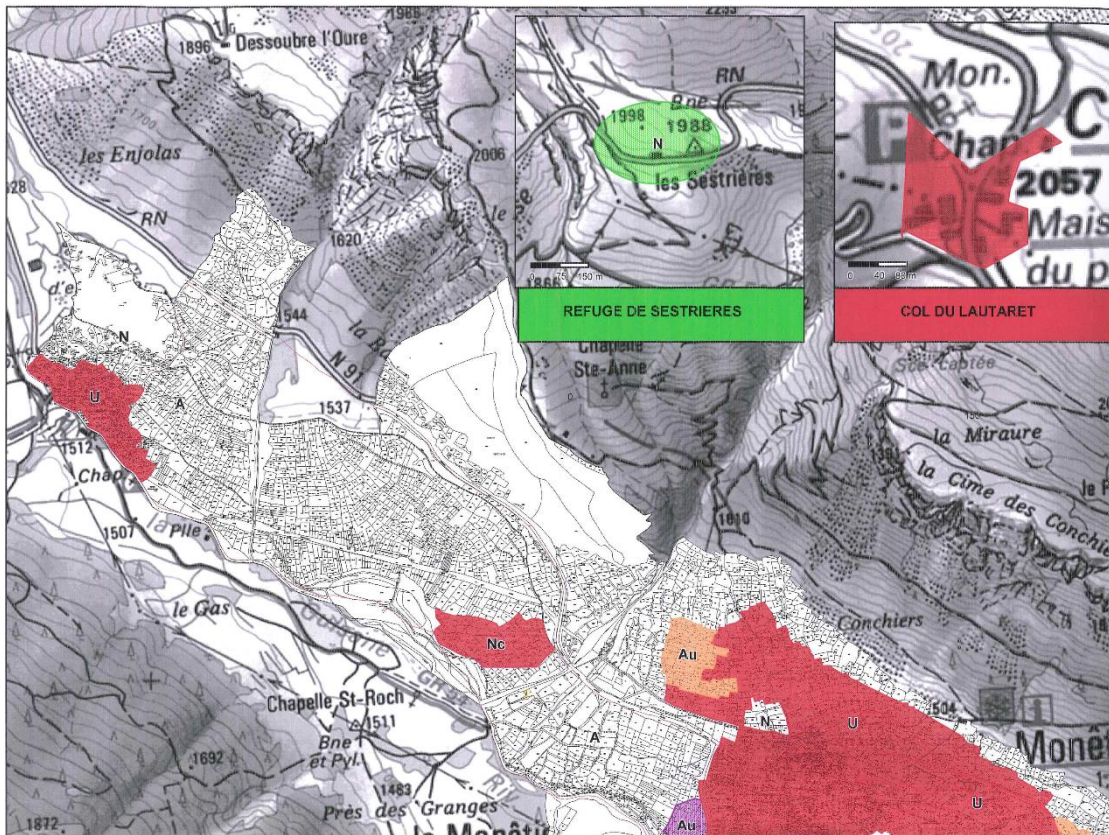
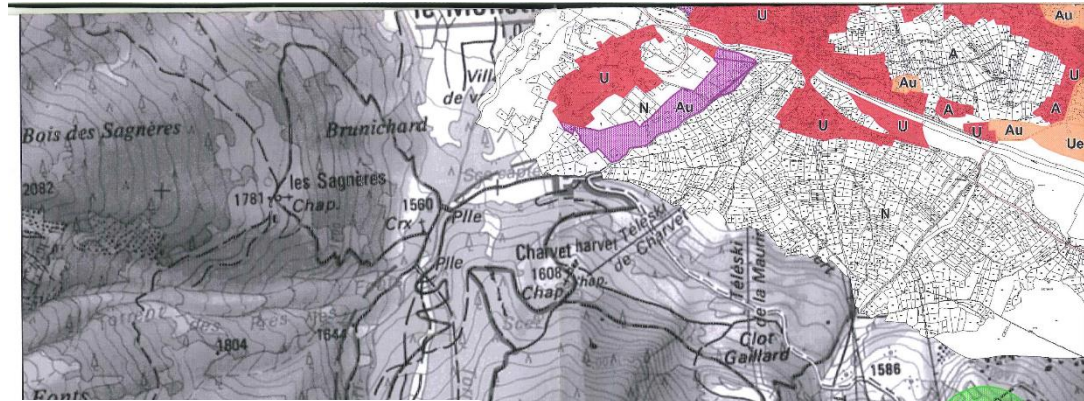
- La commune possède un Schéma Directeur d'Assainissement de juillet 2004,
- 2 principales stations d'épuration :
  - Briançon (Pur'Alpes) : 70 000 EH
  - Le Lauzet : 400 EH + STEP des Boussardes et au col du Lautaret





# RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

- La commune possède un Schéma Directeur d'Assainissement de juillet 2004,
- 2 stations d'épuration :
  - Le Lauzet : 400 EH
  - Briançon : 70 000 EH





# Commune du Monêtier-les-Bains

Elaboration du PLU - Restitution du diagnostic

18 mai 2017

ALPICITE  
MONTECO  
FONSECA